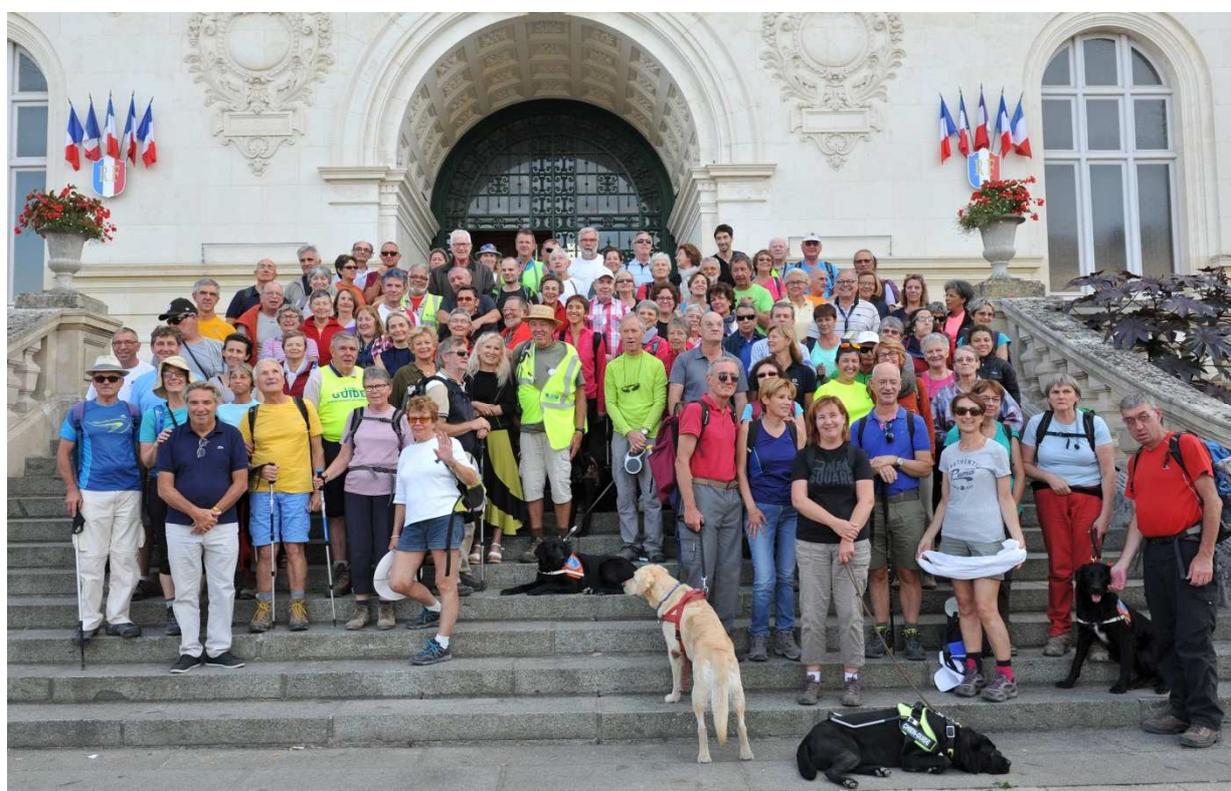


Annexes au Rapport d'accessibilité 2016



Mairie de Niort CS 58755 - 79027 NIORT Cedex Tél : 05 49 78 78 25

handicap@mairie-niort.com

www.vivre-a-niort.com

Sommaire

- Annexe 1 : 1^{er} rapport annuel présenté à la CCA du 25 novembre, délibération du CM du 5 décembre
- Annexe 2 : Charte Ville Handicaps
- Annexe 3 : Taux d'accessibilité des IOP 2016
- Annexe 4 : Compte-rendu de l'audit sur l'accueil physique et la signalétique de la mairie
- Annexe 5 : Compte-rendu de la CCA du 25/11/2016
- Annexe 6 : Compte-rendu des ateliers tests du jeu « le soldat sans mémoire »
- Annexe 7 : Plan de la place de la Brèche (concertation pour la mise en accessibilité)
- Annexe 8 : Diagnostic d'accessibilité du Moulin du Roc
- Annexe 9 : Compte-rendu de visite à la patinoire du 16/11/2016
- Annexe 10 : Bilan des rencontres Accès Libre
- Annexe 11 : Compte-rendu de la CCA du 29/01/2016
- Annexe 12 : Compte-rendu de la CCA du 28/06/2016

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 29/11/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 12/12/2016

Délibération n° D-2016-451

Agenda d'accessibilité programmé (ADAP) - Premier rapport
annuel

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POIRIER

Excusés :

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Direction de Projet Environnement et Handicap

Agenda d'accessibilité programmé (ADAP) - Premier rapport annuel

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L111-7 à L111-8-4, R111-18 à R111-19-51 du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la charte Ville Handicaps adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal en date du 14 octobre 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral des Deux-Sèvres du 7 décembre 2015 portant approbation de l'Adap déposé par la commune de Niort pour 196 établissements recevant du public et 23 installations ouvertes au public pour une durée des travaux de 9 années ;

Le Code de la construction et de l'habitation dans son art. D.111-19-45 précise que lorsqu'un agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période est approuvé, le propriétaire adresse au Préfet ayant approuvé cet agenda un point de situation sur la mise en œuvre de l'agenda à l'issue de la première année.

2016 étant l'année du démarrage pour l'Adap de la Ville, les études n'avaient pas pu être anticipées en année N-1. En conséquence, un important travail d'études a été réalisé sur le 1er semestre 2016. La mise en œuvre des travaux a pu débuter au second semestre.

Toutes les études ont été réalisées en interne, complétées par une obligation réglementaire d'une attestation délivrée par un contrôleur technique agréé sur les établissements de 1ère à 4ème catégories. Toutes les autorisations de travaux prévues sur les bâtiments mentionnés dans l'Adap pour l'année 2016 ont été déposées.

La Sous-Commission Consultative Départementale chargée d'examiner les dossiers se réunit chaque semaine. Elle traite tous les dossiers du département par ordre d'arrivée. Le Préfet dispose d'un délai de deux mois pour statuer sur un dossier.

Sur l'ensemble des dossiers déposés, la Ville de Niort n'a reçu qu'un seul avis défavorable concernant le Centre régional de tennis de table, qui nécessite une modification du projet, donc une nouvelle présentation de dossier et une reprogrammation des crédits pour 2017.

Une interrogation subsiste encore sur le classement des toilettes publiques à intégrer dans le patrimoine des établissements recevant du public ou dans celui des installations recevant du public. Le dossier des toilettes publiques du Cimetière de Buhors n'ayant pas été instruit par les services d'Etat compétents, les services municipaux attendent un écrit. Une reprogrammation des crédits pour 2017 est à prévoir.

L'accessibilité de la Conservation des cimetières, 31 rue de Bellune, est incluse dans un projet d'envergure de l'ordre de 135 000 €, les études sont réalisées, les marchés de travaux sont en cours d'attribution. Une reprogrammation des crédits inscrits à l'Adap est à prévoir pour 2017.

Une opération est en cours d'étude concernant les locaux de la Salle polyvalente du Port et locaux associatifs.

Il est à noter une prescription nouvelle, introduite par le contrôleur lors de l'analyse des dossiers. Il s'agit de la pose d'avertisseurs lumineux devant être raccordés sur l'alarme incendie, dans les locaux où le public pourrait se retrouver isolé. Cette prescription, relevant de la sécurité incendie, n'était pas dans les diagnostics initiaux concernant l'accessibilité. Une étude des coûts est en cours.

Suite à des difficultés techniques, les travaux de mise en accessibilité concernant l'IOP place de la Brèche ne seront pas terminés en fin d'année. Il a fallu répertorier des matériaux durables dans le temps, conformes à la réglementation, adaptables à l'existant et validés par Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France. Le début des travaux est prévu pour la fin de l'année. Les crédits seront reprogrammés sur 2017.

Les études programmées sur l'année 2016 seront terminées en fin d'année.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte du premier rapport annuel de l'Adap Ville de Niort, qui sera transmis à Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tout document relatif à ce rapport annuel.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel.

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

**COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE
DU 25 NOVEMBRE 2016**

a-d'ap

AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE
L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS PARTOUT



RAPPORT DES ACTIVITES 2016 – DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS

PLANNING ADAP 2016-2024

CONTIENT 196 ERP et 23 IOP pour une enveloppe globale de 10 409 255€ TTC

LEGENDE - code couleur planification

Phase Etude et démarche d'autorisation de travaux
Phase TRAVAUX et intégration des opérations de mise en accessibilité
Etudes et travaux à programmer
Dévenir du site remis en cause
Remise de l'ADAP

Attestations produites

5 Planification

Calendrier des actions de mise en accessibilité (Etudes / Travaux)

NOM de l'établissement	Sous équipement	Année						PÉRIODE 2 2019 > 2021	PÉRIODE 3 2022 > 2024	Commentaires
		Année 1 2016		Année 2 2017		Année 3 2018				
		1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre			

Espace Michèle Arnaux	Canj							11 888 €		
Maison Le Boulle	Reper de jeunes travailleurs								228 200 €	Travaux sur site en 2017
108bis rue de l'Éclair	Association Ecole Nivernaise								28 942 €	
Local associatif	Associations sportives								9 482 €	
Local associatif									6 068 €	
Local associatif	ONCTS								82 080 €	
Local associatif	Locaux St-Joseph Nivernais								9 821 €	
Local associatif	Locaux UNICOP								9 893 €	
Local associatif									21 806 €	
Local associatif									24 178 €	Travaux sur site en 2017
Maison d'habitation	St-Joseph Sportive								66 722 €	
Maison d'habitation - 03 Pasteur	Logement 13A rue Louis Braille - Association de parents de l'école St-Joseph								22 406 €	
Maison d'habitation - 03 Pasteur	Logement 13C rue Louis Braille - Association des parents de l'école St-Joseph								82 842 €	
Maison d'habitation - 03 Pasteur	Logement 13D rue Louis Braille - Cercle des parents de l'école St-Joseph								6 020 €	
Logement 13F rue Louis Braille - Planning familial et inspection femme	Logement 13F rue Louis Braille - Planning familial et inspection femme								9 187 €	
5 rue du presbytère	Locaux communaux et salle associative								8 882 €	
Espace associatif Langens-Maison									68 228 €	
Maison des associations et des sportifs								344 053 €		
Espace associatif de la rue Pasteur									26 027 €	
Site de Pré-Carcy - Pavillon 2	Pavillon 2 - jardin de l'eau								2 080 €	
Centre Du-Bouché									141 806 €	Sallement usage partagé CMI (part CMI 2063,04)
Local associatif Sébastien B	CCAS								17 982 €	
Presbytère Notre-Dame	Cathédrale au St-L, ne sert plus de logement								28 823 €	
Presbytère Saint André	Cathédrale au St-D								60 855 €	
Presbytère Saint Martin	Cathédrale au St-D								64 889 €	
Presbytère Saint Eloi	Salle de réunion au St-D								12 187 €	
Centre culturel municipal François Mitterrand									48 833 €	Sallement à usage partagé CMI (part CMI 204 307,08)

Programme pluriannuel d'investissement

Validé par les élus en CM DE 2016 à 2024

		2016	2017	2018	2019	2020	2021	À suivre
Dépenses	10 409 255€	370 000	363 000	975 000	1 122 000	1 122 000	1 121 455	5 335 800

SITES INSCRITS DANS L'ADAP en 2016 reportés en 2017: instruction en cours

- WC publics Place Raoul Auzanneau
- WC publics Chabot
- WC publics Champclairot
- WC publics Chanzy
- WC publics Cour Saint Marc
- WC publics de la Mégisserie
- WC publics et local annexe propreté urbaine (abri balayage) Souché
- WC publics et local pour les déchets du marché Ribray
- WC publics Avenue de Limoges
- WC publics Renon
- WC publics Saint Liguair
- WC publics Viala

SITES INSCRITS DANS L'ADAP en 2016 : travaux réalisés en attente de l'attestation d'accessibilité

- GS Jacques Prévert (élémentaire et maternelle)
- GS Paul Bert maternelle
- Maison de quartier de Cholette
- Patinoire
- Stade municipal avenue de la Rochelle

SITES INSCRITS DANS L'ADAP en 2016 : travaux réalisés en partie en attente d'une dérogation : instruction Autorisation de travaux

- Salle de diffusion (espace Michelet) : sanitaire loge accessible
- Musée du Pilon: accessibilité à l'étage avec activité vers autre site et patrimoine architectural préservé
- Salle de sports du Pontreau: accès mezzanine avec activité vers autre site
- Salle de sports George Sand: accès mezzanine (idem)
- Salle de sports de Souché : accès mezzanine (idem)
- Salle de sports du coteau St Hubert: accès mezzanine (idem)

SITES INSCRITS DANS L'ADAP en 2016: travaux en cours de réalisation

- Espace Michelet RDC – R+1 – R+2: manque signalétique adaptée
- Espace Michelet Police Municipale: manque signalétique adaptée
- Bureau de poste Ste Pezenne: vérification conformité des installations
- Bureau de poste de Souché: vérification conformité des installations

- **SITES INSCRITS DANS L'ADAP en 2016: travaux reportés en 2017**
- Cimetière ancien Bellune
- Cimetière de Buhors
- Conservation des cimetières
- Mairie de quartier de Saint Liguairre
- Centre Régional de Tennis de Table
- Locaux place du port

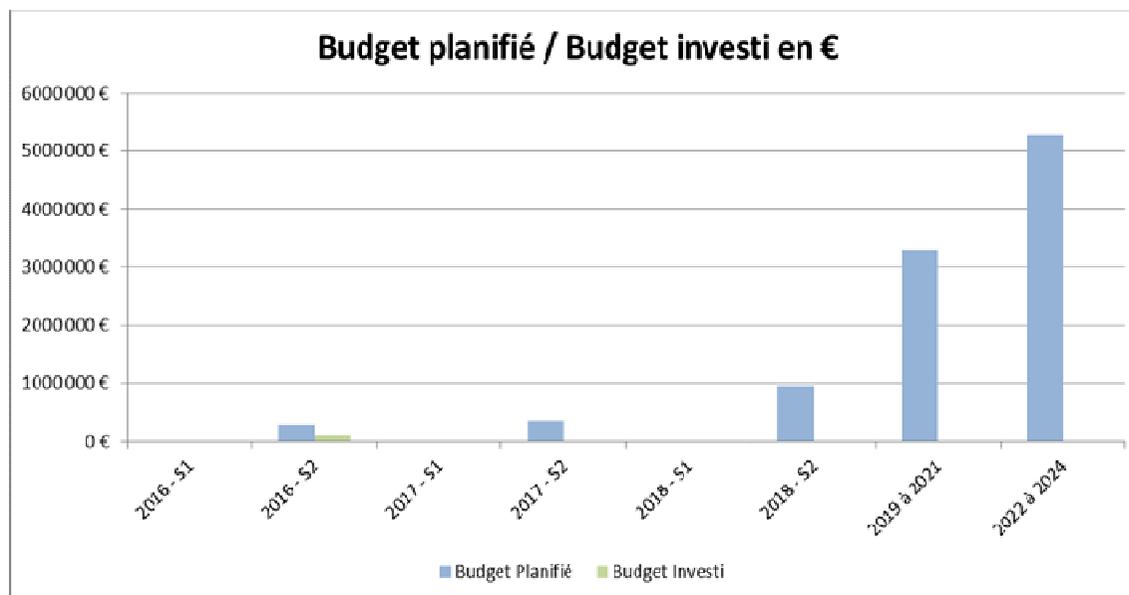
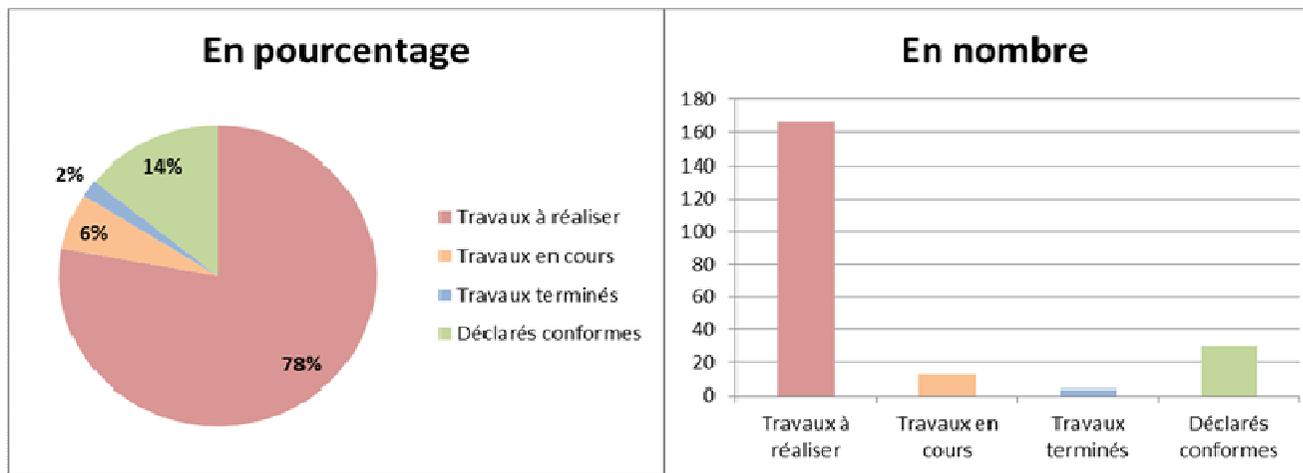
- BILAN DES ACTIVITES 2016

**Etudes réalisées en maîtrise d’œuvre interne
(analyse, dessin et descriptif)**

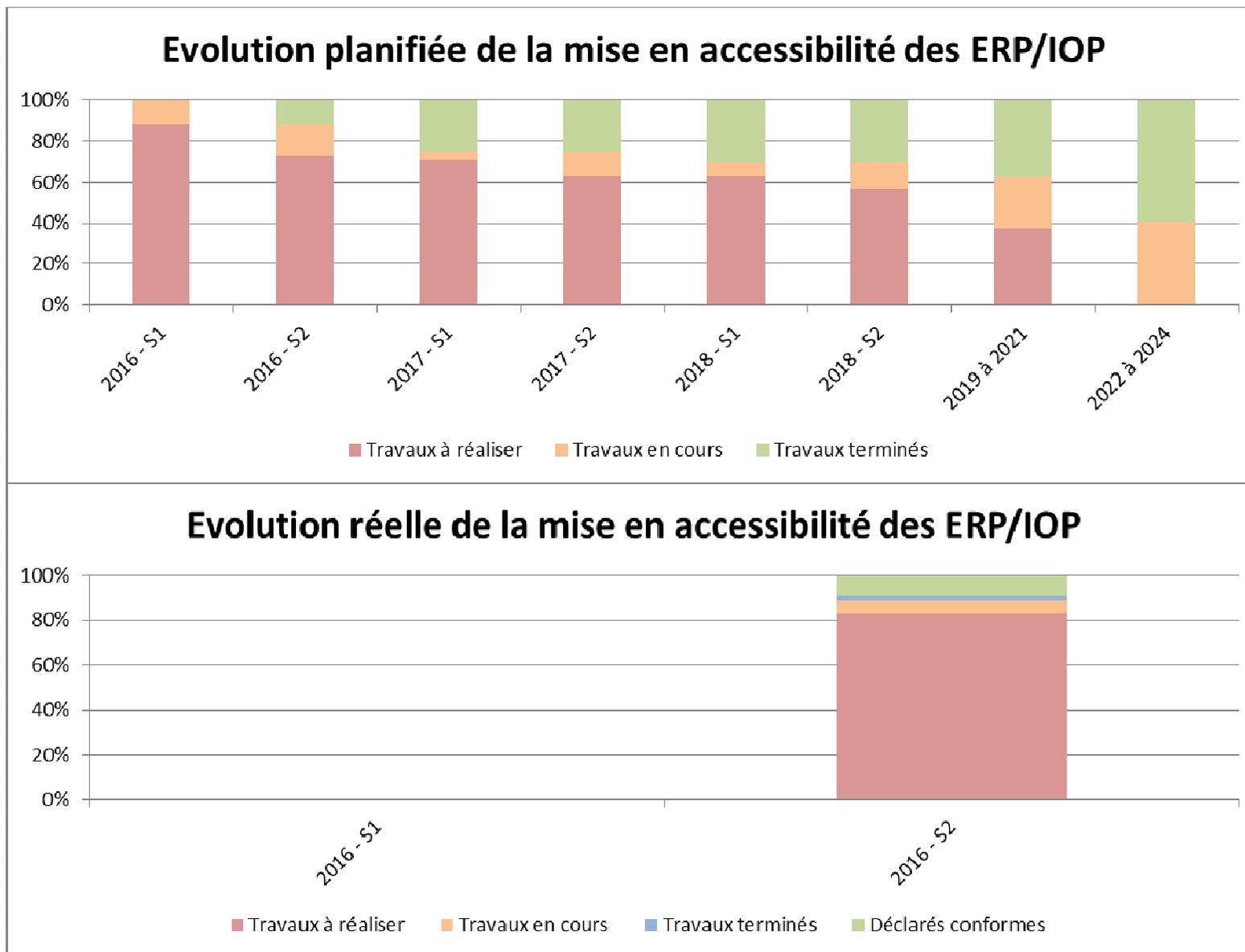
**Travaux réalisés en maîtrise d’œuvre interne
avec entreprises Accord-cadre**

INSCRITS ADAP 2016	ETUDES REALISES	TRAVAUX REALISES	RECEPTION	TRAVAUX REPROGRAMMES EN 2017
12 WC PUBLICS 22 AUTRES ERP	16 DOSSIERS INSTRUITS 6 DEROGATIONS EN COURS 12 WC EN ATTENTE DE DECISION	14 OPERATIONS DE TRAVAUX pour un montant de 120 776€	EN ATTENTE DE 7 ATTESTATIONS D’ACCESSIBILITE	12 SITES pour un montant de 113 028€

Etat d'avancement fin 2016 de l'accessibilité des ERP Vdn/IOP sur la durée globale de l'ADAP 2016-2024



Etat d'avancement de l'accessibilité des ERP VDN/IOP





© Alex Giraud

HANDICAP[S] LA VILLE S'ENGAGE

CHARTRE VILLE HANDICAPS DE LA VILLE DE NIORT ET DU CCAS,
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ EN CONSEIL MUNICIPAL LE 14 OCTOBRE 2013

AGENDA
21
NIORT

VIVRE-à-NIORT.com
Site officiel de la Ville de Niort

consultable en ligne en audiodescription



© Bruno Derboird



© Bruno Derboird



© Christophe Bernard



© Sylvie Tapon



© Christophe Bernard



© Bruno Derboird



► Christophe, agent d'exploitation des équipements sportifs de la Ville de Niort, appareillé suite à une perte d'audition.

© Bruno Derboird

HANDICAP[S] LA VILLE S'ENGAGE

PRÉAMBULE

La Ville de Niort, porteuse de valeurs de solidarité, développe une politique volontariste pour rendre la Ville accessible dans ses composantes urbaines et sociales et de fait, favoriser l'intégration et la participation des personnes en situation de handicap au sein de la cité.

Ainsi, de nombreuses actions sont mises en place, caractérisant l'engagement de la Ville de Niort en matière de handicap au-delà de la réglementation.

Afin de poursuivre et de développer son action, la Ville de Niort souhaite s'engager dans la formalisation de sa politique en matière de handicap, à travers l'élaboration de la présente charte Ville Handicaps.

Les objectifs :

- **Structurer les engagements** de la Ville en matière de handicap ;
- **Expliciter la manière de rendre opérationnelle** la prise en compte du handicap au sein des politiques municipales ;
- **Valoriser les actions** déjà mises en place ;
- **Définir**, dans une logique d'amélioration continue, **une trajectoire commune et partagée**.

UNE DÉCLINAISON MUNICIPALE DE LA POLITIQUE HANDICAP

LA CHARTE VILLE HANDICAPS ENTRE EN COHÉRENCE AVEC PLUSIEURS TEXTES DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE HANDICAP, AUX NIVEAUX LOCAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL :

- **La loi n°2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- **La convention internationale sur les droits des personnes handicapées**, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 décembre 2006 et ratifiée par la France le 1^{er} avril 2010 ;
- **La politique de la Région Poitou-Charentes engagée dans un Agenda 22**, et encourageant les collectivités à développer une politique transversale du handicap, nommée démarche « territoire accessible ».
- **La stratégie niortaise de développement durable**, adoptée à l'unanimité au conseil municipal de la Ville de Niort du 16 décembre 2011, et l'agenda 21 niortais, démarche de mise en œuvre du développement durable, où la prise en compte du handicap se décline au sein de l'orientation « être solidaire à Niort », avec plusieurs objectifs fixés en matière d'accessibilité, d'emploi ou encore d'accès au sport.

UNE VISION LARGE DU HANDICAP

A. L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ET L'INCLUSION SOCIALE

Au-delà de l'accessibilité physique du cadre bâti et des espaces publics, l'accessibilité de la cité aux personnes en situation de handicap est, à Niort, pensée d'un point de vue social et sociétal.

La barrière physique ne constitue pas en effet le seul obstacle à l'inclusion des personnes handicapées. Le changement de regard sur la différence ou encore l'accès pour tous aux activités sont des points essentiels à améliorer, pour rendre la Ville plus accueillante et ouverte.

B. LA DIVERSITÉ DES HANDICAPS

La charte Ville Handicaps repose sur une définition élargie du handicap, avec la prise en compte de son hétérogénéité : handicap mental, psychique, sensoriel et moteur.

Elle se base sur la définition inscrite dans la loi du 11 février 2005, qui traduit le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA CHARTE VILLE HANDICAPS

Afin de permettre l'intégration du handicap dans les différentes politiques municipales et dans les pratiques professionnelles et personnelles de chacun, la charte Ville Handicaps s'appuie sur plusieurs principes :

A. UNE LOGIQUE DE PROJETS

Le handicap étant une thématique transverse et interdisciplinaire qui concerne l'ensemble des politiques municipales, les engagements de la charte Ville Handicaps sont développés en lien étroit avec les services municipaux de la Ville de Niort.

LES OBJECTIFS SONT MULTIPLES :

- **Être garant de l'intégration du handicap dans les différentes politiques municipales**, à travers la prise en compte de cette thématique dans les métiers et pratiques professionnelles des agents ;
- **Afficher la responsabilité de la Ville de Niort** en matière de handicap en tant qu'employeur ;
- **Offrir une vision et une cohérence globale** de la politique handicap de la Ville de Niort.

B. UNE POLITIQUE MENÉE EN PARTENARIAT

La charte Ville Handicaps se base sur un partenariat fort, en premier lieu avec les associations de personnes handicapées mais également avec tout acteur institutionnel, associatif ou économique.

CETTE AMBITION DE COOPÉRATION FORTE AVEC LES PARTENAIRES EXTERNES RÉPOND À PLUSIEURS OBJECTIFS :

- **Bénéficier de l'expertise d'usage des associations de personnes handicapées**, pour développer une politique du handicap au plus près des besoins et attentes des personnes en situation de handicap ;
- **Favoriser l'échange de pratiques entre professionnels**, afin d'enrichir les actions menées ;
- **Mener des actions cohérentes** pour une plus grande efficacité ;
- **S'enrichir des recherches universitaires** sur la thématique du handicap.

La Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH) : instance partenariale pour la mise en œuvre de la charte

La CCAPH regroupe des associations de personnes en situation de handicap, des institutions et des associations d'usagers. Elle accompagne activement la Ville de Niort dans la mise en œuvre de l'accessibilité et dans la prise en compte du handicap. Réunie en séance plénière et en groupes de travail thématiques, elle enrichit les travaux de la ville par ses contributions.

C. L'AMÉLIORATION CONTINUE

Le suivi de la mise en œuvre de la charte Ville Handicaps s'inscrit dans une démarche de progrès et d'amélioration continue. Il permet d'apprécier collectivement en quoi l'action de la Ville a entraîné des effets directs ou indirects sur une meilleure intégration des personnes handicapées.

L'amélioration continue permet ensuite de questionner, d'adapter et de faire évoluer les engagements de la charte en fonction du contexte (réglementaire, institutionnel).

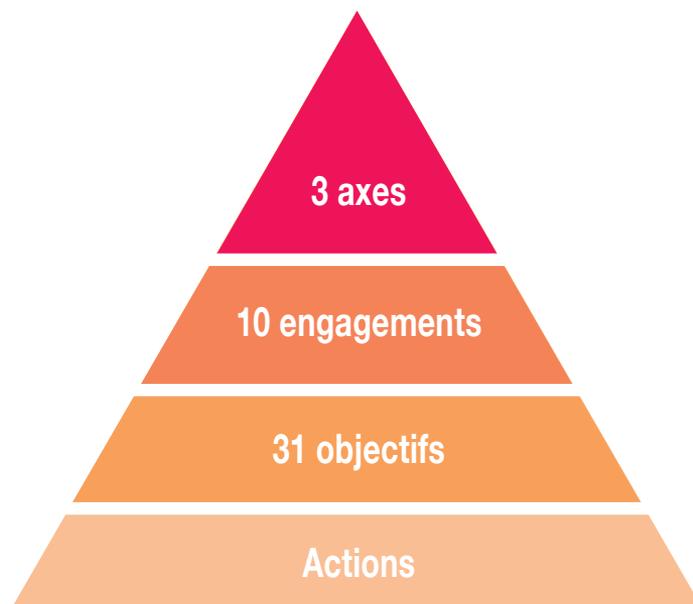
D. L'ENGAGEMENT DES NIORTAIS

Toute personne peut être confrontée, directement ou indirectement, à une situation de handicap, à un moment de sa vie, de manière temporaire ou permanente.

Aussi, la charte Ville Handicaps souhaite conduire ses engagements en sensibilisant les Niortais à cette problématique et en développant une réelle réflexion sur la place du handicap à Niort.

LA CONSTRUCTION DE LA CHARTE VILLE HANDICAPS

La charte couvre les politiques municipales, pour lesquelles des priorités d'actions ont été mises en évidence. Elle repose sur 3 axes, 10 engagements et 31 objectifs.



AXE 1 :

POUR UNE VILLE ACCESSIBLE À TOUS



© Bruno Derbord

L'accessibilité généralisée* de la cité est une composante essentielle des besoins des personnes en situation de handicap, car elle permet une liberté de déplacement, précieuse à chacun. Aussi, cet axe regroupe un large champ, comprenant par exemple l'accessibilité au cadre bâti ou aux espaces publics.

1. Mettre en accessibilité le cadre bâti et l'espace public, dans le respect de la chaîne de déplacement

- **Programmer de manière cohérente** les travaux de mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et de l'espace public ;
- **Consulter les associations de personnes handicapées** sur leurs besoins prioritaires en matière de mise en accessibilité de la Ville ;
- **Améliorer la signalétique** extérieure et intérieure de la mairie de Niort ;
- **Intégrer**, dans l'instruction des demandes d'utilisation de l'espace public, **des critères liés à l'accessibilité et au respect de la chaîne de déplacement** ;
- **Concevoir de nouveaux équipements publics** en phase avec la réglementation d'accessibilité ;
- **Sensibiliser les personnels techniques** de la Ville et les opérateurs de l'espace public externes à la prise en compte de l'accessibilité.

2. Favoriser l'accessibilité des manifestations aux personnes en situation de handicap

- **Dresser un référentiel** visant à sensibiliser et aider les organisateurs à rendre accessibles les manifestations ;
- **Etablir un bilan des manifestations** par les organisateurs, afin d'en conclure à des améliorations pour les éditions suivantes ;
- **Adapter aux différents handicaps les réunions publiques** organisées par la municipalité.

* qui renvoie à tout type de handicap

AXE 2 :

POUR UNE VILLE FAVORISANT LA PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



© Darri

L'égalité des chances entre les individus est une valeur défendue par la Ville de Niort et qui s'inscrit dans sa lutte contre les discriminations. Cet axe regroupe donc les différents engagements pour que les personnes handicapées puissent accéder aux mêmes services que tout autre Niortais et à tout âge de leur vie.

1. Faciliter l'accès des travailleurs en situation de handicap à la Ville de Niort

- Favoriser le maintien dans l'emploi des agents dont le handicap survient au cours de la vie professionnelle ;
- Anticiper l'usure professionnelle par une gestion prévisionnelle ciblée des emplois et des compétences ;
- Favoriser le recrutement et l'insertion des travailleurs en situation de handicap au sein de la collectivité ;
- Intégrer le handicap au sein des clauses sociales des marchés publics.

2. Favoriser l'intégration des enfants en situation de handicap

- Faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de la petite enfance ;
- Favoriser l'intégration scolaire des enfants en situation de handicap ;
- Faciliter l'intégration des enfants handicapés au sein des accueils de loisirs, en développant un accueil stable et de qualité.

3. Favoriser l'accès aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs pour tous

- Sensibiliser et former les clubs sportifs au handicap en lien avec les Comités départementaux handisport et sports adaptés ;
- Développer les conditions d'accès des personnes en situation de handicap aux activités sportives de la Ville et des associations niortaises ;
- Développer les conditions d'accès des personnes en situation de handicap dans les activités culturelles de la Ville et des associations niortaises.

4. Assurer l'accès et l'accueil pour tous aux démarches administratives

- Développer des services administratifs adaptés aux différents types de handicap ;
- Développer un service accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- Accueillir dans de bonnes conditions toute personne quel que soit son handicap.

5. Favoriser le maintien à domicile des personnes en situation de handicap

- Faire connaître les prestations à domicile développées par le CCAS pour les personnes en situation de handicap.

AXE 3 : POUR UNE VILLE ACCUEILLANTE ET COOPÉRANTE



© Peter Mauduit

Pour devenir une réalité, l'inclusion des personnes handicapées doit être un objectif partagé et compris par tous. Aussi, la Ville de Niort souhaite développer ses engagements en lien tout d'abord avec les Niortais, qui dans le cadre professionnel, familial, amical ou quotidien peuvent être concernés. Par ailleurs, il est important pour la municipalité d'agir en collaboration avec les acteurs associatifs, économiques et institutionnels pour une plus grande efficacité et cohérence dans son action.

1. Développer la politique handicap de la Ville en concertation permanente avec les acteurs associatifs, économiques ou institutionnels

- **Animer la Commission communale** pour l'accessibilité des personnes handicapées, en lien étroit avec les services municipaux ;
- **Coordonner les activités** de la CCAPH, de la CDAPH et des services municipaux ;
- **Développer les partenariats** entre les services municipaux et les acteurs associatifs, économiques ou institutionnels autour du handicap.

2. Assurer la diffusion d'informations nécessaires pour la vie quotidienne des personnes en situation de handicap

- **Introduire dans les supports de communication de la Ville** des informations sur l'accessibilité des manifestations ;
- **Informers les personnes** en situation de handicap **sur les aides** et dispositifs mis en place à Niort **facilitant la vie quotidienne.**

3. Changer le regard sur le handicap

- **Faire connaître** le handicap aux Niortais ;
- **Sensibiliser les conseils de quartiers** au handicap ;
- **Valoriser les actions entreprises** par les services municipaux pour les personnes en situation de handicap ;
- **Maintenir et développer sur le site Internet et le magazine « Vivre à Niort »** la promotion des initiatives locales en matière de handicap.



© Peter Mauduit

HANDICAP[S] LA VILLE S'ENGAGE

CHARTRE VILLE HANDICAPS DE LA VILLE DE NIORT ET DU CCAS,
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ EN CONSEIL MUNICIPAL LE 14 OCTOBRE 2013



Niort récompensée avec le Trophée Ville-Handisport 2013

La Fédération française handisport a remis le trophée Handisport 2013 à la Ville de Niort dans la catégorie « Ville de l'année », pour l'accueil de la Journée régionale handisport du 5 octobre 2013, organisée en collaboration avec le comité régional handisport du Poitou-Charentes et EDF Poitou-Charentes.

AGENDA
21
NIORT

VIVRE-à-NIORT.com
Site officiel de la Ville de Niort

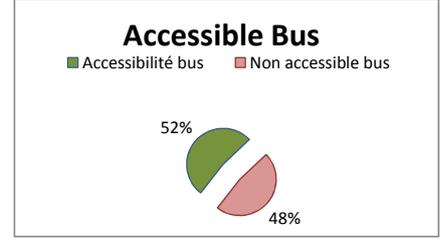
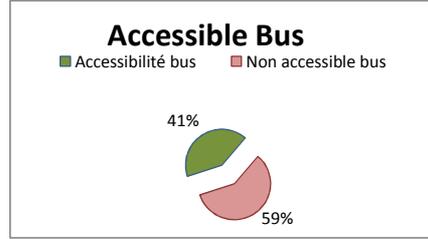
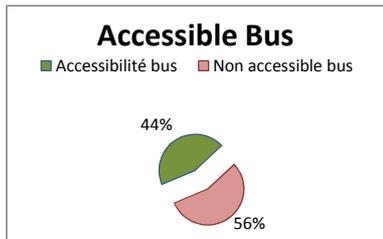
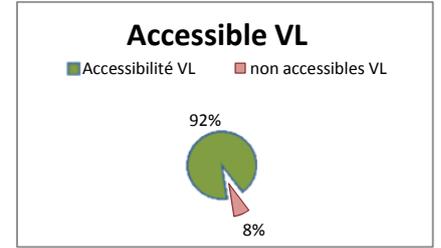
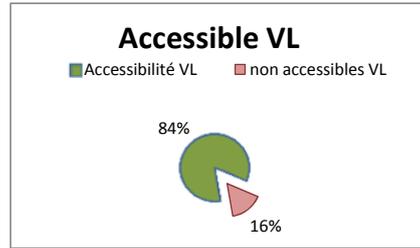
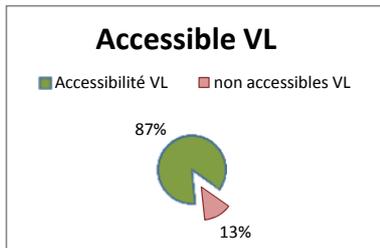
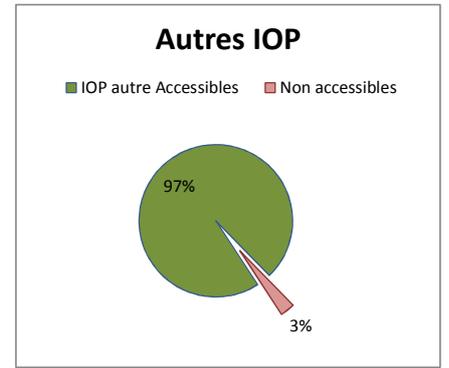
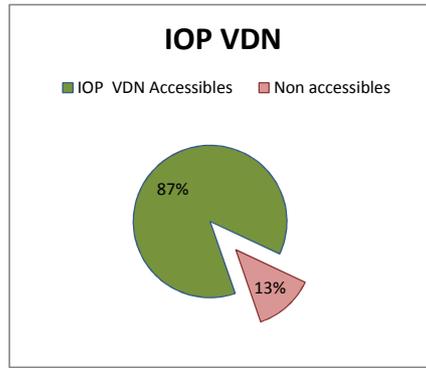
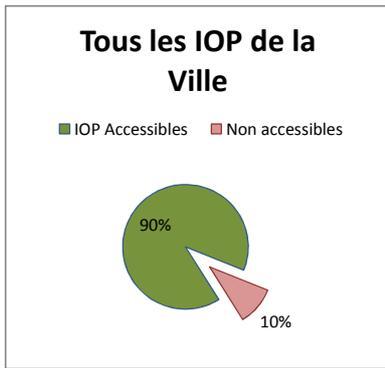
consultable en ligne en audiodescription

Taux accessibilité IOP 2016

Tous					
Nombre		230			
total OK	%	VL	%	Bus	%
207	90,00%	199	87%	102	44%

IOP VDN					
Nombre		165			
total OK	%	VL	%	Bus	%
144	87%	139	84%	68	41%

Autre					
Nombre		65			
total OK	%	VL	%	Bus	%
63	97%	60	92%	34	52%





Direction Accueil et Formalités Citoyennes
Service accueil – Julie Breteau

Direction de Projet Environnement et Handicap
Chargée de mission Handicap – Isabelle Moreau

**ACCUEIL ADMINISTRATIF :
AUDIT SUR L'ACCUEIL PHYSIQUE ET LA SIGNALÉTIQUE**

LE JEUDI 15 SEPTEMBRE de 9h30/12h

Présents :

Elue : Cécilia San Martin Zbinden, Conseillère municipale en charge de l'accessibilité et des personnes en situation de handicap

Ville de Niort /

DAFC (Direction Accueil et formalités citoyennes): Marie Labomme

DPM (Direction Patrimoine et moyens): Stéphanie Moreau

DPEH (Direction Projet environnement et handicap): Isabelle Moreau

Représentants des associations membres de la Commission communale d'accessibilité/

APF (Association des paralysés de France) : Nicole Izoré, Kathlen Millerand

AVH Niort (Association Valentin Haüy) : Gisèle Denizeau

ACGA (Association chien guide d'aveugle) : Anne de la Valette

FNATH (Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés) : Michèle Duval

GM (Génération mouvement) : Renée Lucas

Trisomie 21 : Virginie Hervaud, Virginie Puaud, Stéphanie B. (test le 4 octobre)

Excusée : Julie BRETEAU (Responsable du service Accueil)

Pièce jointe : Proposition de 5 scénarios de demandes d'utilisateur et un questionnaire de satisfaction

DEROULE DE LA MATINEE :

- 9h30/10h (Salle des commissions Hôtel de Ville) : Accueil par Cécilia San Martin Zbinden, Isabelle Moreau Chargée de mission Handicap et Marie Labomme en remplacement de Julie Breteau, responsable Accueil et Pilote Démarche Qualité Accueil.
- 10h/10h15 : Intervention de Stéphanie Moreau concernant le projet de signalétique globale.
- 10h15/11h (Accueil Hôtel Administratif) : audit par les représentants des associations des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
- 11h/12h (Salle des commissions Hôtel de Ville) : Bilan de l'audit – Echanges.



INTRODUCTION

Cécilia San Martin Zbinden remercie les représentants des associations de personnes âgées et en situation de handicap pour leur participation à cette demi-journée de travail.

Elle rappelle une des phrases clés de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées « Accès à tout pour tous ».

Si nous nous représentons bien ce qui doit être réalisé pour rendre un lieu accessible à une personne handicapée physique ou sensorielle, elle souligne les difficultés d'envisager l'accessibilité pour des personnes déficientes intellectuelles ou pour des personnes qui ont tout simplement des difficultés de compréhension, de repérage dans le temps et dans l'espace, de communication...

La mise en accessibilité de la Ville doit permettre à chacun d'être un citoyen à part entière.

Une signalétique bien pensée peut améliorer la visite et l'accueil de tout usager.

Isabelle Moreau rappelle l'engagement de la ville dans le domaine du handicap (Charte Ville Handicaps, ADAP).

Marie Labomme précise que la Ville de Niort est engagée dans une démarche continue d'amélioration de l'accueil à l'usager.

Dans ce cadre, la Direction Accueil et Formalités Citoyennes, en lien avec le Centre technique municipal, a renforcé au 1er semestre 2016, la signalétique intérieure de l'hôtel administratif.

Un code couleur a été mis en place pour que l'usager se dirige plus facilement. A chaque orientation, l'agent d'accueil indique le nom du service mais également la couleur correspondante.

PRESENTATION DU PROJET DE SIGNALÉTIQUE GLOBALE

Stéphanie Moreau, du bureau d'études Service Etudes Prospectives et Gestion transversale du Bâti à la Direction Patrimoine et Moyens indique qu'elle travaille actuellement sur un projet de signalétique globale dans le cadre de l'Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmé) de la Ville de Niort. Le projet porte sur la signalétique intérieure et extérieure des bâtiments et installations ouverts au public. La signalisation concerne tous types de handicaps.

Actuellement un audit général est réalisé ainsi qu'une étude des flux. Le retour devrait intervenir prochainement. Elle insiste sur le fait que la signalétique doit être fonctionnelle, lisible, simple, compréhensible par le plus grand nombre. Une signalétique provisoire en test sera mise en place. Un bilan sera réalisé fin 2017.



DEMARCHE QUALITE ACCUEIL – AUDIT SIGNALÉTIQUE ET ACCUEIL PHYSIQUE

REALISATION DES SCENARIOS :

Les 5 scénarios ont été proposés :

- Le 2^{ème} scénario a été légèrement modifié, les auditrices se sont rendues à l'accueil pour un changement d'adresse.
- Un 6^{ème} scénario a été testé ; il s'agissait d'une inscription sur la liste électorale.

Les personnes présentes se sont réparties pour réaliser simultanément les 6 scénarios.

BILAN DE SATISFACTION

1- Evaluation de l'accueil physique

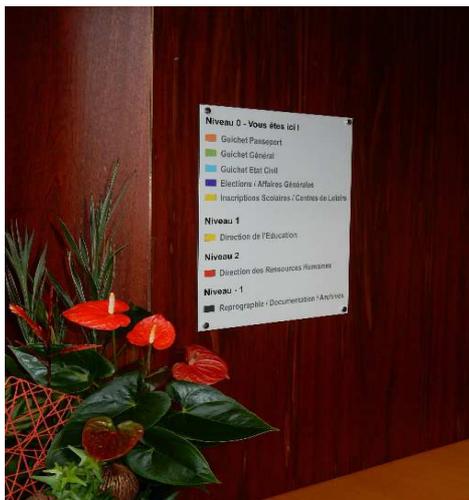
L'accueil physique a été globalement satisfaisant, les personnes qui ont réalisées l'audit ont noté une qualité d'écoute et de réception du public, mais cependant :

- aucune indication sur la banque d'accueil sur le fait que les agents soient formés à l'accueil des personnes handicapées.
- Dans le cadre du 4^{ème} scénario, la collègue en charge de l'inscription aux centres de loisirs n'avait pas remarqué que son interlocutrice était malvoyante (avec une canne), pas de dispositif non plus pour les malentendants.

2- Evaluation de la signalétique intérieure

La signalétique intérieure est globalement peu satisfaisante, voire pas du tout.

Le code couleur n'est pas satisfaisant.



Les panneaux installés à droite du guichet d'accueil, ne sont pas visibles dès l'entrée.

Les accès aux toilettes et aux étages par l'ascenseur ne sont pas signalés dès l'entrée, trop en retrait par rapport à la banque d'accueil.



Zone d'attente : Le bandeau de couleur n'est pas assez large.

Pas assez de contraste entre les couleurs du bandeau et de la chaise.

Le lettrage est trop petit.



Signalétique trop petite au sol.
Le mot guichet, répétitif nuit à une bonne lisibilité.



3- Diagnostic espaces d'attente

Les espaces d'attente sont globalement satisfaisants, la confidentialité est bien respectée. Une exception, l'espace « centre de loisirs » où les imprimés, placés trop haut ne sont pas accessibles pour tous.

4- Diagnostic de l'accueil sur place

L'accueil sur place est satisfaisant mais les auditrices ont noté le manque d'identification du personnel sur les badges.

REMARQUE :

- 20 % Des malvoyants utilisent le braille.

PRECONISATIONS :

- Couleurs à éviter pour les malvoyants : rouge, vert et bleu.
- Police d'écriture recommandée taille 18 au minimum.
- Penser aux contrastes visuels ou tactiles ;
- Utilisation des formes géométriques simples, impression en relief si possible, pour différencier les guichets.
- Avoir un espace pour accueillir le public sourd ou malentendant.
- Editer des brochures en langage FALC (Facile à lire, facile à comprendre).

Pour mener à bien l'audit, les auditrices ont dû se déplacer de la salle des commissions située à l'intérieur de l'Hôtel de ville pour se rendre à l'accueil administratif. Au cours de ce déplacement des difficultés d'accès ont été constatées.



AUTRES CONSTATIONS

1. SANITAIRES DIFFICILEMENT ACCESSIBLES

➤ HOTEL DE VILLE

▪ Porte d'accès aux sanitaires

- Poignée « bouton » difficilement manœuvrable par une personne assise ou ayant des difficultés de préhension ou « à faire un geste de rotation du poignet ».
- L'ouverture de la porte demande un effort important.
- Difficulté dans le franchissement de la porte, contact entre la porte et l'utilisateur.

▪ Porte intérieure

- Difficulté dans le franchissement de la porte, contact entre la porte et l'utilisateur.

▪ Aménagements intérieurs

- Difficulté de manœuvre pour accéder à la cuvette (lavabo gênant).
- Barre d'appui à vérifier (manque de rigidité).

➤ HOTEL ADMINISTRATIF

- La porte d'accès est trop lourde, son ouverture demande un effort important.

2. ASCENSEUR EXTERIEUR

- Difficulté de fonctionnement et d'accès, nous n'avons pas tous la possibilité de pouvoir maintenir appuyer le bouton pendant toute la durée de la montée ou de la descente.
- Libellé, couleur et taille de la police à revoir sur les panneaux de consignes écrites pour l'utilisation de l'ascenseur.
- Du parvis de la Mairie absence de signalisation d'un chemin d'accès à l'hôtel de ville et à l'hôtel administratif en cas de panne de l'ascenseur.

3. ABSENCE DE SIGNALÉTIQUE SUR LE PARVIS

- Difficulté pour repérer l'accueil administratif, il n'y a pas d'indication en fronton du bâtiment.
- Idem pour l'accueil urbanisme (permis de construire)

Cécilia San Martin Zbinden remercie les représentantes des associations pour leur participation active et leurs échanges constructifs.



REALISATIONS AU 08 DECEMBRE 2016 : ASCENSEUR EXTERIEUR DE L'HOTEL DE VILLE

Merci à Jacky DELOUVEE et à Luc THIBAUD de la Direction patrimoine et moyens, service Maintenance hygiène et sécurité pour la prise en compte des remarques énoncées ci-dessus et la réalisation de la signalétique. Les inscriptions noires sur fond jaune fluo autour du bouton de l'ascenseur sont bien repérables. Les caractères sont lisibles pour des personnes malvoyantes. La flèche facilite l'utilisation de l'ascenseur. Signalétique validée par tous.

Extérieur de l'ascenseur →



← Extérieur de l'ascenseur

Intérieur de l'ascenseur →





COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT



Compte-rendu de la réunion du 25 Novembre 2016 - 17h30

Participants :

- Jérôme BALOGÉ, Maire de Niort et Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais.
- Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe déléguée à l'accessibilité et aux personnes en situation de handicap Vice-Présidente du CCAS, Ville de Niort.
- Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Conseillère municipale déléguée à l'accessibilité et aux personnes en situation de handicap, Ville de Niort.
- Jeanine BARBOTIN, Adjointe déléguée au commerce et au tourisme, Ville de Niort.
- Dominique SIX, Adjoint délégué à la voirie, à la réglementation des équipements recevant du public, à la mobilité urbaine, Ville de Niort.
- Alain LECOINTE, élu CAN, Communauté d'Agglomération du Niortais.
- Christine BOURDIER, ADAPEI 79.
- Francis BARBIER, ACGA 79, Les Chiens Guides d'Aveugles.
- Sylvaine BARBIER, ACGA 79, Les Chiens Guides d'Aveugles.
- Patrice PAIN, APF, Association des Paralysés de France 79.
- Dominique MONDY, Association des Sourds 79.
- Mario SAN MARTIN ZBINDEN, AFM-Téléthon.
- Julie ROMAIN, et 7 volontaires en service civique, Association Unis Cité.
- Anne DE LA VALETTE, AVH, Association Valentin Haüy.
- Giselle DENIZEAU, AVH, Association Valentin Haüy.
- Bernard DUPUIS, AVH, Association Valentin Haüy.
- Christine SAINT-CLAIR, AVH, Association Valentin Haüy.
- Jean-Marie BAUDOIN, Autisme 79.
- Dominique BOURGEOIS, CCI, Chambre de commerce et d'industrie.
- Thierry DUBOIS, CMA, Chambre de Métiers et de l'Artisanat 79.
- Michèle DUVAL, FNATH 79.
- Emmanuel GROLLEAU, FNATH 79.
- Jonathan JUBIEN, Foyer de vie Melioris Les Genêts 79.
- Jesper CLEMENT, Foyer de vie Melioris les Genêts 79.
- Henriette FELON, France Alzheimer 79
- Joëlle AUMONIER, Générations Mouvement-Les Aînés Ruraux.
- Michel DEBAUD, Groupement PEP-APAJH 79.
- Samuel LHOMEDE, Trisomie 21 79.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Jean-Paul PAJAUD, Union départementale de la Fédération des Malades et Handicapés 79.
- Alain RIBAGER, Vice-président GIHP, Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques.
- Patrick GRANET, LADAPT
- Nathalie BORDAT-TALON, Direction Patrimoine et Moyens, Ville de Niort.
- Claire CHARRUAUD, Chargée d'études et de programmation urbaine, Ville de Niort.
- Fabrice DARTAYET, Direction des espaces publics – Responsable bureau d'études, Ville de Niort
- Francis GUILLEMET, Direction Gestion Urbaine et Réglementation. Ville de Niort.
- Mathieu JONCHERAY, Chargé d'études et de programmation urbaine, Ville de Niort.
- Chantal KIHM, DSIT, Ville de Niort.
- Jean TAILLADE, Directeur Général Adjoint, Pôle Développement Durable et Evaluation des Politiques Publiques, Ville de Niort.
- Tyfaine BRUNEAU, Association Süricates, interprète LSF.
- Tristan LEVER-CRUE, Association Süricates, interprète LSF.
- Thomas VALENTIE, CAN, Communauté d'Agglomération du Niortais.
- Sébastien FORTHIN, CAN, Communauté d'Agglomération du Niortais.
- Isabelle MOREAU, Direction de Projet Environnement et Handicap.
- Anaïs NICOUILLAUD, Direction de Projet Environnement et Handicap.

Excusés :

- Luc DELAGARDE, Adjoint délégué au partenariat économique et économie mixte, Ville de Niort.
- Anne-Lydie HOLTZ, Adjointe aux quartiers et à la vie participative, Ville de Niort.
- Michel PAILLEY, Adjoint délégué aux bâtiments et patrimoine, environnement, Ville de Niort.
- Agnès JARRY, Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées, Ville de Niort.
- Romain DUPEYROU, Conseiller municipal délégué à la vie participative, Ville de Niort.
- René BAURUEL, Vice-Président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres en charge des personnes handicapées et du sport.
- Stéphanie MOREAU, DPM, Ville de Niort.
- Thierry FAVRELIERE, ADAPEI 79.
- Grégory CAPLOT, Association Unis Cité.
- Thierry POIRIER, Union départementale de la Fédération des Malades et Handicapés 79.
- Elsie COLAS, Groupement PEP-APAJH 79.
- Laurent FERON, CRRF Le Grand feu, Association Mélioris.
- Paul SAMOYAU, Comité départemental des retraités et personnes âgées 79
- Bruno PAULMIER, Directeur Général des Services, Ville de Niort.
- Laurence FAUCON, Direction des Vies participatives, Ville de Niort.
- Nelly BOUCHAUD, Maison Départementale des Personnes Handicapées 79.
- Jean-Louis GAY, Générations Mouvement-Les Aînés Ruraux.
- Sébastien FORTHIN, Communauté d'Agglomération du Niortais.
- Myriam FAITY, Mélioris Les Genêts.
- Patricia DOMELAND, INCLUSIVES.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

1) Mots d'accueil

M. Le Maire

M. Le Maire remercie les participants pour leur présence.

- 2015, a été l'année de la programmation de l'ADAP pour la Ville de Niort. L'arrêté préfectoral du 7 décembre 2015 concerne 196 ERP et 23 IOP à mettre en accessibilité sur la période 2016 à 2024. L'enveloppe budgétaire prévue est de 10 383 070 €.
- 2016, marque le début de la réalisation des travaux d'accessibilité programmés. Nathalie Bordat Talon présentera un point détaillé.
- La réglementation liée à l'ADAP peut paraître compliquée pour les commerçants, mais un établissement accessible, est aussi un atout commercial. M. Le Maire rappelle qu'il faut faire preuve de pragmatisme lors des visites régulières sur site pour l'ouverture et la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des commerces.

M. Le Maire souhaite que les associations représentant les personnes en situation de handicap soient toujours actives pour construire ensemble l'accessibilité de la Ville.

Mme Lefebvre

Elle rappelle la mise en garde pour les commerçants, artisans et professions libérales sur les démarchages abusifs opérés actuellement par des sociétés peu scrupuleuses. Un point d'actualités à lire en page 8 du Vivre à Niort de Décembre/Janvier.

Mme San Martin Zbinden

Elle renouvelle son souhait de continuer à travailler ensemble pour l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la cité et rappelle l'ordre du jour de la réunion. Elle annonce une économie de plus de 50 000 €, sur le budget initial de l'Ad'AP de l'année 2016.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Mots d'accueil.
2. 1er rapport annuel de l'ADAP Ville de Niort.
3. Listes des ERP niortais ayant réalisé un ADAP ou déposé une attestation d'accessibilité.
4. Port Boinot – Parc urbain de la Sèvre Niortaise (volet accessibilité)
5. Intervention de l'association Unis Cités
6. Le transport collectif PMR
7. Opération « Gilets rouges » par le GIHP



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

2) 1er rapport annuel de l'ADAP Ville de Niort

Sur l'année 2016, 36 ERP et 3 IOP ont été programmés pour une enveloppe estimée à 344 580 € (issu des diagnostics comprenant études et travaux).

- Point sur les travaux et études programmés en 2016 sur les bâtiments

Intervention de Nathalie BORDAT TALON, Chef de service Etudes, prospectives et gestion transversale du Bâti- Direction Patrimoine et Moyens à la Ville de Niort.

➤ **Pièce jointe en Annexe 2 au présent compte-rendu : rapport des activités 2016**

Elle mentionne que 2016, était l'année du démarrage pour l'Adap de la Ville, les études n'ont pas pu être anticipées en année N-1. En conséquence, le travail d'études a été réalisé sur le 1^{er} semestre 2016. La mise en œuvre des travaux a pu débuter seulement au second semestre.

Les autorisations de travaux prévues sur les bâtiments mentionnés dans l'Adap pour l'année 2016 ont été déposées :

- Dossiers instruits avec avis favorable : 16 ERP.
- Dossier avec avis défavorable : 1 ERP le centre régional de tennis de table, (toilettes devant être accessibles à l'étage du fait d'une salle de réunion), crédit reprogrammé pour 2017.
- Dossier en cours d'instruction avec dérogation : 6 ERP
- En attente d'instruction : 12 WC publics Une interrogation subsiste encore sur le classement des toilettes publiques à intégrer dans le patrimoine des établissements recevant du public ou dans celui des installations recevant du public. Une reprogrammation des crédits pour 2017 est prévue.

Une opération est en cours d'étude concernant les locaux de la salle polyvalente du port et locaux associatif.

L'accessibilité de la Conservation des cimetières, 31 rue de Bellune, est incluse dans un projet d'envergure de l'ordre de 135 000 €, les études sont réalisées, les marchés de travaux sont en cours d'attribution. Une reprogrammation des crédits inscrits à l'Adap est prévue pour 2017.

Bilan financier :

- Mandaté 2016 : 120 776 €
- Reprogrammation 2017 : 113 028 €
- Soit un total de 233 804 € sur une enveloppe estimative (ERP) de 287 080 €, donc
- une économie de 53 276 €, principalement dû au travail en maîtrise d'œuvre interne des études et suivi des travaux sur des petites opérations ne nécessitant pas de permis de construire.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Point sur les travaux et études programmés en 2016 sur les espaces publics

Intervention de Fabrice DARTAYET, Direction des espaces publics – Responsable bureau d'études, Ville de Niort.

Il rappelle un point du principe général du projet de mise en accessibilité de la Ville de Niort (arrêté préfectoral du 7 décembre 2015) : l'inscription des investissements dans l'ADAP est strictement réglementaire (dans la limite de la parcelle de l'établissement recevant du public et de l'installation ouverte au public). Afin d'assurer une cohérence dans la chaîne de déplacement, la ville de Niort a fait le choix de mener en parallèle de l'ADAP un programme de travaux affecté à la voirie et aux espaces publics. Cette programmation doit assurer une continuité d'accessibilité de l'entrée jusqu'à la place de stationnement et/ou l'arrêt de bus les plus proches.

Il indique que suite à des difficultés techniques, les travaux de mise en accessibilité concernant la Place de la Brèche ne seront pas terminés en fin d'année. Il a fallu répertorier des matériaux durables dans le temps, conformes à la réglementation, adaptables à l'existant et validés par l'Architecte des Bâtiments de France. Le début des travaux est prévu pour la fin de l'année. Les crédits seront reprogrammés sur 2017.

Temps d'échanges :

Les participants ont apprécié la clarté des exposés et souhaitent toujours participer aux visites de sites à mettre en accessibilité.

3) Liste des ERP niortais ayant réalisé une démarche d'Ad'AP ou déposé une attestation d'accessibilité

Intervention d'Isabelle MOREAU, chargé de mission handicap, Ville de Niort.

Elle rappelle une nouvelle fois les obligations de la CCA en application de l'article L2143-3 du Code général des collectivités territoriales :

[...] La commission communale et la commission intercommunale pour l'accessibilité tiennent à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal ou intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées. [...]

A ce jour :

- 568 ERP niortais ont déposé un ADAP.
- 18 ont demandé une prorogation.
- 304 ont fourni une attestation.
- Soit un total de 890 ERP ou IOP sur une évaluation de 1 500.
- Seulement 571 dossiers ont été transmis à la Ville de Niort.

Elle remercie les représentants des chambres consulaires de bien vouloir diffuser l'information auprès de leurs ressortissants pour les inciter à envoyer leur attestation d'accessibilité à la Mairie de Niort.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Lors de la réunion de la CCA du 28 juin 2016, un projet de liste avait été remis aux participants. Suite aux remarques émises, Isabelle MOREAU indique avoir interrogé le service juridique de la Ville de Niort concernant la diffusion non autorisée de données fournies par des particuliers dans leur dépôt d'ADAP (risque de diffuser des informations personnelles ou commerciales). En effet les imprimés CERFA ne sont pas complétés de façon uniforme (certains sont complétés au nom de l'enseigne commerciale, d'autres le sont avec un nom personnel). Les données diffusées ne doivent pas être utilisées à des fins commerciales.

La Ville de Niort mettra donc en ligne début 2017, sur le site internet de la Ville de Niort, une liste sur le modèle de celle publiée sur le site du département. Il faudra toutefois prévoir une possibilité pour les utilisateurs de signaler une erreur dans les données.

Temps d'échanges :

Les participants souhaitent que la liste des dérogations soit également publiée. Christine BOURDIER et Patrice PAIN rappellent qu'il n'existe pas de codification des dérogations. Il faudra donc prévoir une ligne d'écriture dans la liste pour préciser la dérogation.

Isabelle MOREAU, s'engage à présenter un projet de maquette de la liste avec dérogation pour une prochaine session.

Intervention de Thomas VALENTIE, technicien bâtiment-Ad 'AP, service Patrimoine, Logistique, Energies à la CAN

La cartographie concernera les ERP ayant déposés une attestation d'accessibilité (sur l'honneur ou par l'intermédiaire d'un contrôleur agréé).

Le projet avance, la formalisation et la rédaction du cahier des charges doivent être terminées en début d'année 2017.

Il reste à créer le cadre de la futur base de données, finaliser et les catégories et sous-catégories qui seront utilisées pour classer les ERP, mettre au point la maquette SIG (*Système d'Information Géographique ; logiciel informatique capable d'organiser et de présenter des données alphanumériques spatialement référencées*).

La présentation aux représentants des associations devrait être programmée dans le courant du 1^{er} trimestre.

Temps d'échanges :

- Alain RIBAGER rappelle l'existence de la marque « Tourisme et Handicap ». Le label identifie l'accessibilité des lieux de vacances, de loisirs ou de culture pour toutes les situations de handicaps et développe une offre touristique adaptée et intégrée à l'offre généraliste.

Renseignements : ADT (Agence de développement touristique des Deux-Sèvres)



Contact : Willy Aubineau
Mail : waubineau@adt79.fr
Ligne directe : 05 49 77 85 91



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Julie ROMAIN informe l'assemblée que le mercredi 30 novembre Unis cités organise une journée de l'accessibilité avec l'association Jaccède.com. Depuis 2006, cette association recense les lieux accessibles de façon ludique, elle a créé le 1^{er} guide collaboratif de l'accessibilité des lieux.
- Les techniciens des Chambres consulaires, de la Ville et de la CAN précisent que cette démarche utilise les réseaux sociaux et ne tient pas compte des obligations réglementaires.
- Francis BARBIER rappelle que la loi rend obligatoire l'accès des chiens guides d'aveugles et d'assistance aux établissements recevant du public. L'ACGA tient à disposition des commerçants, artisans et professions libérales des autocollants. Ils devraient permettre de sensibiliser professionnels et usagers aux droits attachés aux chiens guides.



Chiens guides d'aveugles ou
d'assistance uniquement

Ce pictogramme autocollant peut être apposé à l'entrée de tous les lieux ouverts au public.

4) Port Boinot – parc urbain de la Sèvre Niortaise - présentation du projet d'accessibilité



Interventions de Claire CHARRUAUD et de Mathieu JONCHERAY, Direction Développement urbain et habitat, programmation perspectives urbaines.

Friche industrielle de 20 000 m² qui s'étend du Boulevard Main aux berges de la Sèvre, de la rue de la Chamoiserie aux Ponts Main, le site des anciennes usines Boinot entame sa reconversion pour devenir un vaste parc urbain touristique.

Lieu d'accueil et de mémoire ouvrière, le séchoir, conçu en transparence, sera un lieu d'informations ouvert à tous et accueillera le Centre d'interprétation Architecture et Patrimoine. Les hangars, seront transformés en «ateliers du port», ouverts aux pratiques de loisirs et événementielles... Le château d'eau fera l'objet d'une mise en lumière spécifique.

Les différents espaces du site communiqueront les uns avec les autres. Par exemple, les jardins, qui entoureront la maison patronale, s'ouvriront à la fois sur le bief et sur les Ponts-Main.

Concernant l'accessibilité, l'ensemble des espaces extérieurs sera accessible aux PMR (rampes et signalétique adaptées) à l'exception d'un accès entre le plateau Main et l'angle Sud-Est du jardin de la maison patronale (escalier).

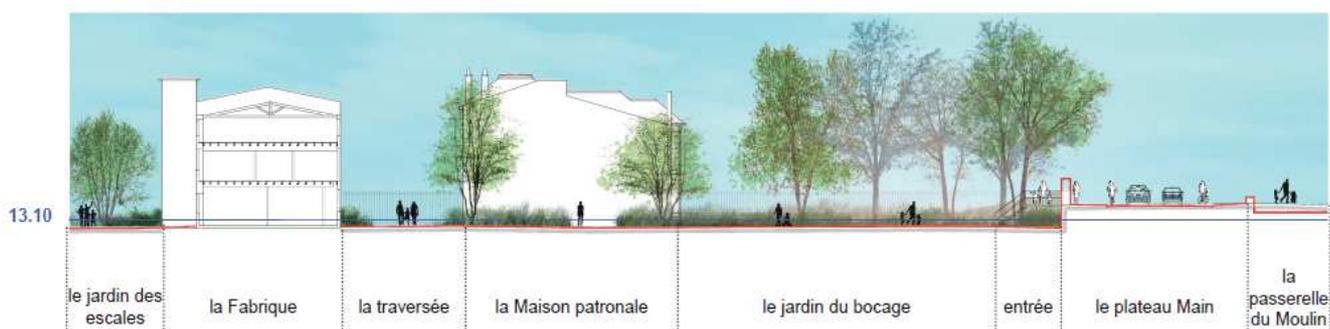
Par ailleurs, une réalisation exemplaire est à envisager concernant toutes les formes de handicaps tant dans les déplacements que dans la qualité de découverte des lieux. L'ensemble des bâtiments est également accessible.

Le site se trouve actuellement à une altimétrie comprise entre 12,50 m et 12,85 m. Pour se mettre en conformité avec le Plan de prévention du risque inondation (PPRI) et répondre aux normes d'accessibilité, les niveaux de sols des bâtiments vont tous être remontés à 13,10 m. Les remblais sont déconseillés dans le PPRI, les bâtiments seront rehaussés, rampes d'accès pentes douces et passerelles permettront de connecter les espaces publics aux bâtiments.

Les jardins du marais mouillé et le plateau Main / coupe B



Le jardin du bocage et le plateau Main / coupe C





COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Vont être créés :

- Un dispositif de passerelles accessibles PMR (sans remblais) autour du séchoir et du jardin du Marais et vers les jardins du CAC.
- Une rampe PMR pour accéder et descendre directement du Pont Main vers le jardin de Marais puis le séchoir (pente d'environ 3,5 %).
- Une berge douce vers les bords de Sèvre pour un lien direct à l'eau avec ponton flottant pour mise à l'eau de canoës.
- Niveau de sol rehaussé (avec remblais) autour des hangars (de 50 à 70 cm) pour permettre l'accessibilité et la desserte logistique du bâtiment.
- Une passerelle pour connecter le jardin à l'esplanade du bief complétée d'une rampe d'accès à la Fabrique côté jardin.
- Des matériaux de type roulant sur tous les cheminements facilitant les déplacements.

Le 29 septembre, la sous-commission départementale d'accessibilité estime que le projet répond de manière satisfaisante aux normes d'accessibilité.

Une signalétique adaptée à tous les handicaps devra être élaborée en accompagnement des cheminements doux, des espaces publics et des bâtiments.

Le coût de ce projet est estimé à 9 M€. Les travaux démarreront en 2018 pour une livraison espérée dans le dernier trimestre 2019.

Des visites de chantier sont préconisées, la 1^{ère} devrait être programmée au printemps 2017.





COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

5) Intervention de l'association Unis Cités – présentation du projet « Famille en harmonie »

Intervention de Julie ROMAIN, coordinatrice d'équipes et de projets Deux-Sèvres.
<http://www.uniscite.fr>

Julie ROMAIN présente tout d'abord l'association Unis Cités, pionnière dans la mobilisation des jeunes en service civique. C'est un réseau national qui a créé plus de 500 emplois. Unis Cités accompagne chaque année plus de 160 volontaires en Poitou Charentes. Ces jeunes âgés de 16 à 25 ans s'engagent à plein temps sur une période de 6 à 9 mois, pour une étape utile à la collectivité autant qu'à eux-mêmes. Ils réalisent des missions d'intérêt général dans divers domaines ; développement durable dans des quartiers prioritaires, apprentissage de la citoyenneté dans les écoles, création de liens avec des personnes âgées ou en situation de handicap... tout en vivant une expérience de mixité et de décloisonnement social et culturel au sein d'équipes aux profils divers. 80% du temps est consacré à la mission (formation et mise en œuvre), et le reste du temps ils sont soit en formation civique et citoyen, soit en accompagnement de projet d'avenir.

Puis elle présente le projet « Famille en harmonie » mis en place à Niort depuis octobre. Ce projet a pour objectif d'accompagner des jeunes porteurs de handicaps, de soutenir leurs familles et de changer le regard de la population dite « valide » sur le handicap.

Durant 8 mois, 8 volontaires, en binôme, interviendront gratuitement auprès des familles volontaires à domicile et/ou en extérieur à raison d'une rencontre par semaine d'une durée moyenne d'1h30. Ils proposent aux enfants en situation de handicap, selon les opportunités du moment, un temps de loisirs, de balades, de sorties culturelles, de jeux....

Ce projet permet aussi aux personnes en situation de handicap de sortir à l'extérieur, d'accéder à des activités mais aussi de prendre les transports en commun sur la ville et l'agglomération.

« Famille en harmonie », permet aussi des échanges entre familles et laisse du temps libre pour les parents et la fratrie.

L'action est construite avec les familles et les enfants avec l'appui de l'expertise des institutions et associations afin de répondre aux mieux aux attentes et besoins.

L'expérimentation de l'action, réussie, a débuté en 2011 dans le Pas de Calais et se généralise depuis.

Julie ROMAIN indique que les jeunes ne sont pas des auxiliaires de vie, mais des bénévoles qui ont la volonté de s'investir dans le milieu social.

Temps d'échanges

- Anne DE LA VALETTE et Henriette FELON saluent l'initiative, mais s'inquiètent du manque de formation des jeunes bénévoles en précisant que l'aide aux personnes en situation de handicap ne s'improvise pas, elle dépend aussi de la situation de la personne.
- Christine BOURDIER et Jean-Marie BAUDOIN disent « Bravo, pour cette initiative », les contacts sont déjà pris, ils encouragent les jeunes et les accompagnent auprès des familles.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

6) Le transport PMR

Interventions d'Alain LECOINTE, vice-président de la CAN, Délégué aux transports et de Sébastien FORTHIN, Adjoint au directeur, Chef de projet infrastructures et accessibilité Service Transports et Déplacements

➤ **Pièce jointe en Annexe 3 au présent compte-rendu : présentation Powerpoint**

Alain LECOINTE rappelle le cadre du transport PMR à la CAN ; le Mobitan est un transport pour personnes à mobilité réduite qui a été mis en service en tant que service de transport de substitution à la non accessibilité du réseau de bus. C'est une extension du réseau de transport collectif de la CAN.

La mission du service public transport collectif est de transporter les usagers d'un point à un autre. Le transport doit être assuré en parfaite sécurité pour le chauffeur et la personne transportée. C'est un service pour les personnes ayant un taux d'incapacité de 80% minimum.

Actuellement il y a dérive du service public, 50% des trajets sont réalisés par 30% des usagers, le Mobitan circule dans des enceintes privées et assure trop souvent un service personnalisé. La priorité est de mettre en accessibilité tous les arrêts. La nouvelle DSP sera attribuée début 2017; les lignes seront modifiées, le transport PMR est en réflexion, l'organisation est retravaillée, optimisée pour essayer de répondre au mieux à l'ensemble des demandes.

Alain LECOINTE rappelle le fonctionnement de ce service :

- le transport doit être réservé au plus tard la veille du déplacement avant 16h00 et au plus tôt 3 semaines à l'avance.
- Le service fonctionne de 7h15 à 19h00 la semaine (7h30 le samedi) et de 13h à 19h le dimanche.
- Lors de la réservation, la SEMTAN peut être amenée à aménager les horaires demandés, organiser des regroupements refusés la demande en cas d'impossibilité de moyens.
- Les horaires de prise en charge peuvent être décalés jusqu'à 15 mn par rapport à l'heure de départ souhaitée. Pour tout décalage supérieur à 15 mn le client sera informé.
- Les conducteurs se réservent le droit de refuser des manutentions qu'ils jugeraient dangereuses pour les clients ou pour eux-mêmes

Sébastien FORTHIN indique que dans le cadre du plan d'action du Sd'AP (Schéma directeur d'accessibilité programmée), la CAN s'est engagée dans une démarche d'amélioration de la mise en accessibilité de son réseau de transport urbain :

- Création de fiches horaires avec arrêts accessibles et amélioration de la lisibilité des informations.
- Des informations sont données sur les directions de lignes sur les arrêts de bus pour faciliter la compréhension du fonctionnement des pôles d'échange.
- Mise en ligne d'une carte des arrêts accessibles (zone urbaine) sur le site mobilité79.
- Des arrêts plus accessibles ; plan d'aménagement des 800 quais du réseau TAN est en cours horizon 2020, au rythme d'une quarantaine par an. Coût total avoisinant 17 M€.

Temps d'échanges

Synthèse des nombreuses interventions riches et variées :



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Le service du MOBITAN est très apprécié par les personnes pouvant en bénéficier leur permettant de se déplacer pour les actes de la vie courante et de participer à des activités de loisirs. Cependant des dysfonctionnements sont rappelés :

- Difficultés de réservation avec la plate-forme située à Chambéry : pas de possibilités de réservation groupée pour une activité, les personnes arrivent souvent seules dans un bus de 8 personnes pour une activité.
- Manque de souplesse à la réservation : difficulté pour obtenir un transport dans les 48 h, pas possible de réserver au-delà de 3 semaines, pas de possibilité pour réserver une activité à l'année.
- Réservation en ligne souvent impossible : réel problème pour les personnes ayant des difficultés d'élocution.
- Pas de possibilité de réservation pour une personne en situation de handicap, non résident à Niort ou dans la CAN, arrivant en gare de Niort et souhaitant se rendre sur le territoire niortais.
- Non-respect des horaires : retards, annulations.
- Pas de transport au-delà de 19h et le dimanche : impossible de se rendre à des activités nocturnes, ou bien de quitter une réunion tard le soir.
- Manque de savoir-faire et de savoir-être des chauffeurs : certains manquent de formation, ne savent pas comment faire face à une personne invalide.
- Arrêts de bus inaccessibles des lieux où sont déposées les personnes transportées.

7) Opération « Gilets rouges »

Intervention d'Alain RIBAGER, Vice-président du GIHP Poitou-Charentes.

Il rappelle le slogan du groupement « L'accès à tout pour tous », 37 ans d'actions « Par et Pour les personnes en situation de handicap ». L'association a été créée par des personnes en situation de handicap. Il est spécialiste du transport adapté porte à porte à la demande. C'est un transport complémentaire au transport collectif, ce n'est pas un transport médical.

L'opération « Gilets rouges » concerne l'aide aux transports (accès et descente du train) des personnes en situation de handicap arrivant ou partant de la gare de Poitiers, pendant les vacances scolaires. Une convention a été signée entre le GIHP Poitou-Charentes et la Direction régionale de la SNCF.

Conclusion

Jacqueline LEFEBVRE et Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN remercient les participants pour la qualité des échanges.

La réunion se termine à 20h30.

Prochaine réunion pour la présentation du rapport d'accessibilité 2016 aura lieu dans le courant du 1^{er} trimestre 2017.

1^{er} Compte rendu des ateliers tests du jeu « Le soldat sans mémoire » du 1^{er} Décembre 2016

Présents :

- **Trisomie 21** : Virginie HERVO, Maude, Pierre
- **France Alzheimer** : M. FELON
- **Autisme 79** : Jean-Marie BAUDOIN
- **Centre hospitalier de Niort (CHN)** : Christian PIOT
- **Association Valentin Haüy / Association chiens guides d'aveugles (AVH et ACGA)** : Anne DE LA VALETTE
- **Génération Mouvement (GM)** : Joëlle AUMONIER
- **Titulaire Master Intégration des Personnes Handicapées et en Difficulté (IPHD)** : Julie BOUCHAUD
- **Etudiantes en 1^{ère}**: Emma, Louise, Sarah
- **Art thérapeute** : José Alvez
- **Service du patrimoine Ville de Niort** : Sylvie DUBUC
- **Mission de Handicap Ville de Niort** : Isabelle MOREAU, Anaïs NICOULLAUD

Objet : Animation test jeu sur la Grande Guerre 14-18

Horaire : 14h à 17h



Éléments de contexte :

Les missions Valorisation du patrimoine historique et Handicap de la ville de Niort ont animé depuis le début de l'année 2016, un groupe de travail accessibilité du jeu pédagogique sur la guerre 1914 – 1918 « Le soldat sans mémoire ». Le groupe était composé de représentants des associations de personnes en situation de handicap, membres de la Commission communale pour l'accessibilité.

Le jeu est basé sur des faits historiques locaux, édité, suite à la labellisation « Centenaire de la première Guerre mondiale » décernée en 2013 à la ville, candidate à la labellisation « Pays d'art et d'histoire ».

Ce jeu conçu à la base pour un public scolaire, de niveau CM1/CM2 sera accessible en partie aux personnes âgées, aux déficients moteurs, intellectuels, psychiques légers et aux malvoyants. Une version des textes en langage Facile à lire facile à comprendre (FALC) est réalisée.



Présentation du jeu :

Il s'agit d'un jeu de table.

Une enquête est à mener autour de la vie d'un soldat qui a perdu la mémoire, au début de la guerre 1914-1918.

Cinq mini jeux permettent de récolter des indices et de reconstituer son histoire. Cinq thématiques sont ainsi abordés : la mobilisation, les raisons de la guerre, la médecine de guerre, la vie quotidienne dans les tranchées et le retour à la vie civile (après la guerre).

Les joueurs « tournent » de jeu en jeu.

Règle commune à tous les jeux :

- Lecture d'une carte qui récapitule les consignes du jeu.
- Un joueur note sur le carnet de bord de son équipe les indices repérés.

But du jeu :

Retrouver tous les indices permettant de reconstituer l'identité et la vie du soldat.

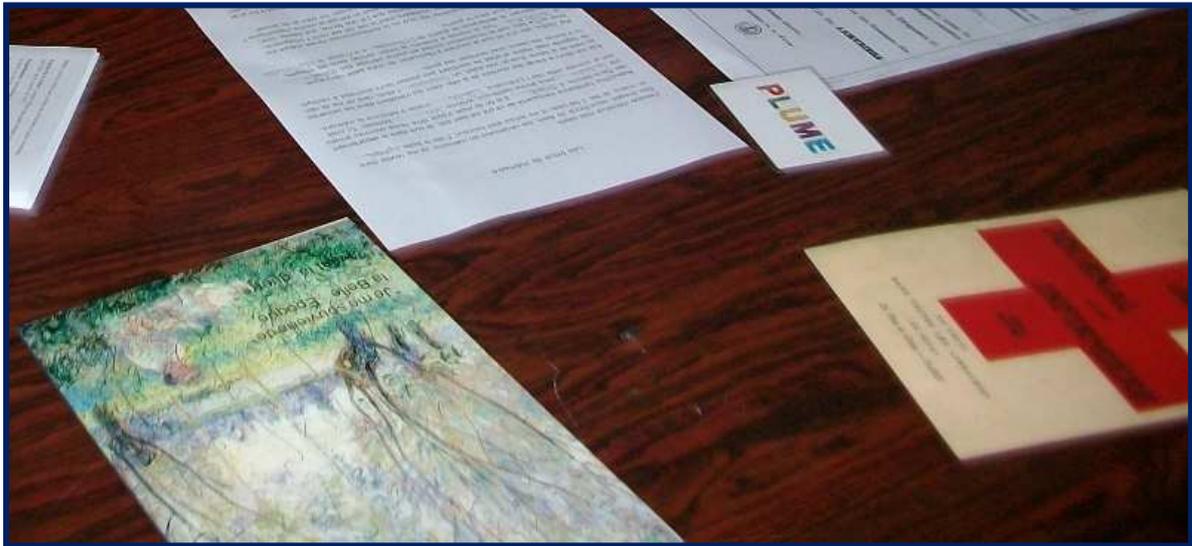
Identifier le soldat sur un poster grand format.

Objectif des ateliers :

Tester les 5 jeux.

Faire des remarques et suggestions concernant l'accessibilité des jeux pour le plus grand nombre de personnes quelle que soit leur situation.

Jeu n°1 : Avant la guerre



Sur la table : 1 carte violette « Les trous de mémoire », 1 texte à trous, 1 puzzle de 30 pièces en bois d'une peinture de Claude Monnet, 1 affiche « Ordre de mobilisation », 1 carte « Journal de l'infirmière Juliette Martineau », 1 bâton de craie et le mot « PLUME ».

But : Puzzle à reconstituer et texte à trous à remplir avec l'aide des indices fournis.

Remarque :

Puzzle : - Bonne préhension et bonne épaisseur des éléments.

- Les couleurs des pièces pastel, peu de contraste donc difficulté pour une personne malvoyante de réaliser le puzzle. Pour être plus lisible le texte devrait être en police Arial de taille comprise entre 18 et 24.

La **carte de l'infirmière** contient une grosse croix rouge, avec une inscription en noir dessus. La taille de la police est convenable, mais la contraste noir sur rouge n'est pas adapté.

OK pour la lisibilité du mot « **PLUME** ».

Jeu n°2 : pourquoi la guerre ?



Sur la table : Lettre du 7 avril, 1 carte violette « Pourquoi la guerre ? », 1 fond de carte du monde et 30 pièces de puzzle (vert et rouge), 2 cartes recto verso des assassinats (futur empereur d’Autriche-Hongrie et de Jean Jaurès), 3 avions sur support, 40 soldats en plastique, 2 bateaux et 2 chars, 1 carte sur le génocide arménien et 1 carte sur Lénine.

But : Carte du monde à reconstituer : positionnement des pays (blocs prédécoupés selon les frontières), des forces en présence (placement des armées sous forme de pions) et des armes (bateaux, chars et avions).

L’animateur a, à sa disposition, un autre fond de carte (de la nouvelle Europe) sur laquelle de nouveaux blocs (les nouveaux pays) et de nouveaux supports (les drapeaux) sont à placer.

Remarque :

Les représentants des associations de personnes âgées et des malades d’Alzheimer estiment que ce jeu permet de stimuler la mémoire. Ce jeu permet de réviser géographie et histoire.

Les **pièces représentant les pays** sont facilement préhensibles. Manque de lisibilité des textes écrits en noir sur fond vert foncé, un lettrage blanc serait préférable.

Les **cartes** sur un support rigide, d'une bonne épaisseur, les coins arrondis permettent d'éviter des blessures. Ecriture pas assez lisible. Pas assez de place pour les positionner correctement sur le plateau de jeu, pas assez de stabilité.

Les figurines représentant les soldats sont trop petites sont difficilement préhensibles et les couleurs trop foncés.



Jeu n°3 : la médecine de guerre



Sur la table : 1 carte violette « Blessé, je suis rapatrié à Niort », 1 plateau de jeu et trois lots de douze cartes permettant de reconstituer le parcours de soins du soldat.

But : Sur un plateau, les joueurs placent les deux premières séries de cartes (cartes bleues et vertes) qu'ils doivent associer (retrouver la légende de la photo) et mettre dans le bon ordre (cela nécessite une lecture attentive des légendes).

Le dernier lot de cartes (rouges) apporte des informations complémentaires sur les sujets abordés par les cartes précédentes (progrès médicaux, vaccination, la Croix-Rouge...). Elles doivent être placées au bon endroit sur le plateau.

Les cartes rouges donnent l'indice par repérage de lettres écrites en caractère gras.

Remarque :

Jeu un peu difficile, un peu long qui demande beaucoup de logique, d'attention et de connaissances. Très intéressant dans le cadre d'une session inter générationnelle.

Beaucoup de texte, textes à longueur variable, fatiguant à déchiffrer.

Cartes photos, reproduisant des photos d'archives, difficiles à déchiffrer pour les malvoyants.

Jeu n°4 : la vie quotidienne dans les tranchées



Sur la table : Lettre du 14 mars 1916, 1 carte violette « Ma vie quotidienne sur le champ de bataille », 1 carte « soldat de 1914 » en uniforme rouge et 1 carte « soldat de 1916 » uniforme bleu, 1 dessin, 8 lettres du prénom « Célestin ».

But : Colorier un dessin des tranchées.
Reconstituer le mot mystère (huit lettres dans le désordre).

Remarque :
Coloriage pas accessible aux malvoyants mais possibilité pour eux de reconstituer le prénom mystère avec les lettres de taille et de couleur satisfaisantes pour tous.



La lettre du soldat est difficilement lisible : les caractères sont trop petits, et les interlignes pas assez espacés.

Les photos des uniformes des soldats en 1914 et en 1916 sont compréhensives si les participants ont de bonnes connaissances historiques. Mais le soldat de 1914 sur le fond bleu n'est pas assez contrasté. Il aurait été préférable de mettre un fond blanc cassé comme l'image du soldat de 1916.

Jeu n°5 : après la guerre



Sur la table : 1 carte violette « Après la guerre », 1 plateau de jeu en tissu, 4 pions et 1 dé, 15 cartes « meneur » recto verso, 8 cartes « cadeaux » (petit format), 1 livre « Lulu et la Grande Guerre ».

But : Ce jeu se présente sous la forme d'un jeu de l'oie (imprimé sur tissu).

Le « meneur » donne les consignes de jeu à chaque case, en lisant les cartes appropriées. Les autres joueurs prennent leur pion et lance le dé, chacun leur tour.

À chaque case, une action est à faire : lire la carte, répondre à une question, demander l'aide d'un autre joueur, recevoir un cadeau (diplôme, bleuet, ticket de tombola...), jeu de puzzle.

Remarque :

Les couleurs du plateau ne respectent pas le spectre des contrastes recommandés pour les malvoyants. En effet, elles sont trop sombres : les dessins qui sont dessus ne sont pas assez contrastés, ils ne ressortent pas sur le fond des cases du jeu. L'écriture inscrite sur les cases n'est pas lisible non plus : pas assez grosses, et de mauvaise qualité ce qui est dû à la matière du plateau de jeu. Les pions sont de même couleur que les cases c'est problématique : ils ne ressortent pas sur les cases, là aussi il n'y a pas de contraste. Un pion bleu sur une case bleu, ou rouge ce n'est pas assez visible. Un pion blanc cassé améliorerait nettement l'accessibilité du jeu pour le plus grand nombre.



La fin du jeu

Chaque équipe propose sa version de l'histoire du soldat et l'identifie sur le poster. L'animateur ouvre l'enveloppe secrète et lit la lettre du soldat dans laquelle il raconte son histoire.

Remarque :

Reproduction d'une photo d'archive la photo en noir et blanc est difficilement lisible pour les déficients visuels.



Remarques générales :

- Jeu pédagogique d'une durée estimée au minimum de 2 heures.
- Le jeu est sécable (1 à 5 séances).
- Il est recommandé d'avoir dans l'équipe 1 personne (ex : l'animateur) ayant un minimum de connaissances historiques sur la Grande Guerre.
- Jeu accessible à tous.
- La constitution des équipes mixtes (valides et en situation de handicap) et inter générationnelle est intéressante.

Commission intercommunale pour l'accessibilité



Réunion du 07/02/2017



Présentation du groupe de travail « Accessibilités des musées »

Musée Bernard d'Agesci
& Donjon

Accessibilité pour tous





Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 10 décembre 1948

Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent



Les missions d'un Musée de France

- **Conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections**
- **Rendre leurs collections accessibles au public le plus large**
- **Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture**
- **Contribuer au progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion**

Création d'un Groupe Accessibilité- Inclusion des Musées

Créé en mai 2013, animé par les services Musées et Cohésion Sociale de la CAN, il est composé de représentants d'associations, d'institutions, de la société civile :

- Association des Paralysés de France des Deux-Sèvres,
 - Association Valentin Hauÿ,
 - Autisme 79,
 - Association MELIORIS,
 - Secours Populaire,
 - Emmaüs,
 - les Centres Socio-Culturels du Centre-ville et du Parc (Tour Chabot/Gavacherie),
 - Université inter âges,
 - Les Amis des musées,
 - ATI (Association Tutélaire d'Insertion)
 - UDAF (gestion des majeurs protégés),
 - Foyers de vie de Chatillon sur Thouet et Refannes,
 - Hôpital de Niort (commission culture),
 - Parc Naturel Régional du Marais Poitevin,
 - ADT 79 (Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres),
 - Mme le Maire de Priaire,
 - Ville de Niort (chargée de mission handicap),
 - DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale),
 - Moulin du Roc,
 - Centre de ressources handicap du pôle universitaire.
- + à titre individuel : un ancien responsable associatif dans le milieu de la culture et une historienne d'art**

Enjeux du groupe Accessibilité- Inclusion des musées

- Les 2 musées doivent devenir des lieux ordinaires pour tous
- L'accessibilité d'un lieu de culture ou d'une pratique culturelle ne se limite pas à la possibilité de s'y rendre et d'y circuler : elle implique de pouvoir profiter pleinement de son contenu
- Elle concerne l'ensemble des citoyens: aucun empêchement physique, psychique, culturel, social, géographique ne doit exclure de l'accès et de l'éducation au patrimoine culturel

Comment progresser ?

- **Faciliter la visite pour tous : signalétique intérieure, outils d'aide à la visite, accessibilité des espaces, confort**
- **Réaliser des actions de médiation pour tous**
- **Les échanges avec les membres du Groupe sur la programmation et l'organisation des musées permettent d'assimiler les éléments facilitant la venue des différents publics – le rôle de « passeurs » des membres est essentiel pour atteindre d'autres publics que ceux habitués à fréquenter les musées**

Exemples d'actions réalisées en faveur de l'accessibilité des musées

Actions sur les tarifs

- Gratuité pour les moins de 25 ans
- Gratuité le 1^{er} dimanche de chaque mois
- Gratuité pour les visites guidées à l'attention des écoles primaires et maternelles de l'Agglomération
- Tarifs au quotient familial : PASS annuel de 5 à 15 euros, Anniversaire au musée 4 à 10 euros /enfant



Animations adultes

Séances ART AU MENU, 3^e jeudi de chaque mois au musée Bernard d'Agesci

■ **Découverte d'une œuvre ou d'objets choisis dans les collections sur la pause déjeuner : 5 places offertes en alternance aux associations du Groupe Accessibilité-Inclusion à l'attention de leurs publics**

Le Secours populaire, CSC centre ville Niort, habitants du quartier du Pontreau, patients de l'Hôpital de Niort sont ainsi venus

Animations jeune public



■ Fête ton anniversaire au musée

Courte visite suivie d'un atelier ou jeu de piste avec goûter – en costume médiéval au Donjon grâce au club couture du CSC centre ville de Niort

■ Animations Enfants durant les vacances scolaires

Visite des collections suivie d'un atelier thématique pour les 6/8 ans ou 9/12 ans

■ Accueil des centres de loisirs

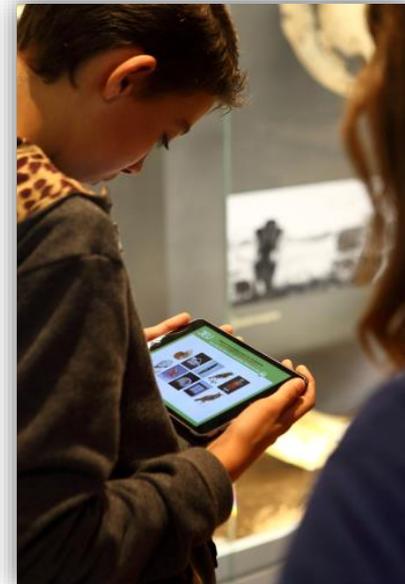
Information des animateurs de l'offre des musées : des groupes viennent ainsi régulièrement (ex. tournages pour festival Takavoir)

■ Edition du Programme d'activités pédagogiques

récapitulatif des thèmes de visites selon l'âge – diffusée aux écoles, services de l'éducation nationale et CSC

Des visites facilitées

- Applications numériques dédiées à chaque site pour enrichir la visite guidée dans le parcours (marché 1^{er} semestre 2017)
- Globetrotters Migrations 79, application dédiée à la collection ornithologique du MBA, est disponible depuis 2015



Des actions partenariales

- Exposition Claude Montal en partenariat avec l'Atelier Euterpe et l'association Valentin Haüy

C. Montal (1800-1865), personnalité remarquable et entreprenante, contemporain de Louis Braille, a fondé la classe d'accordeur et facteur de piano ouverte aux jeunes aveugles



Des actions partenariales

- Cycle découverte des collections et ateliers créatifs pour majeurs protégés des associations ATI, UDAF, MELIORIS Les Genêts - chaque cycle est relié à une période historique : Préhistoire en 2012...Renaissance en 2016, époque classique en 2017
- Les travaux réalisés sont exposés au MBA après vernissage



Un 1^{er} Label obtenu

Engagement avec l'Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres (ADT 79) sur le Label Qualité Tourisme en 2014 : les améliorations réalisées pour un meilleur confort d'accueil de tous les visiteurs ont permis d'obtenir le Label pour les 2 sites musées en septembre 2016



Perspectives

- **Accompagnement des publics avec déficience visuelle :**
 - ❖ **Copie d'œuvres en résine permettant des actions de médiation**
 - ❖ **Formation d'une médiatrice aux visites guidées**
- **Numérisation de 4 œuvres en 3D, partenariat avec Alienor.org pour réalisation d'un musée virtuel, œuvres des musées ex Poitou-Charentes**

Perspectives

- **Mise en place de parcours numériques par thématiques avec outils déclinés sur les 2 sites musées (tablettes, audiopens...)**

Perspectives

Les critères d'obtention du Label Tourisme Handicap sont intégrés dans la nouvelle programmation d'aménagement-amélioration du parcours de visite du MBA, en complément de la stricte accessibilité réglementaire



Merci de votre attention ...



Annexe 8 : Aménagement PMR de la Brèche

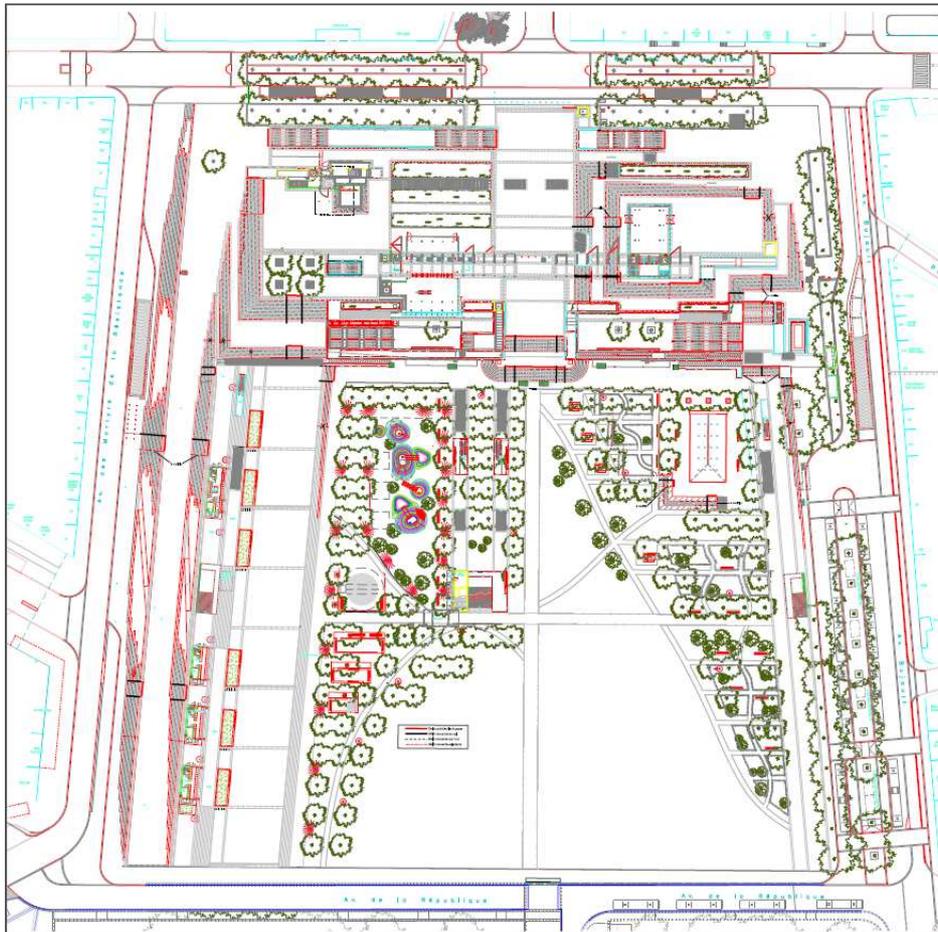
Dans le cas de la mise en conformité des jardins de la Brèche, des travaux doivent être réalisés sur les circulations piétonnes.

Ces aménagements concernent la mise en place de main-courantes, de bandes de vigilance en amont des escaliers et une bande de contraste sur le nez de toutes les marches.

Afin d'éviter une profusion de main-courantes conformément à la législation (une main-courante tous les 2,40m), une proposition a été donnée aux associations concernées afin de mettre en conformité uniquement des continuités de cheminements.

Ces continuités sont reportées sur le plan ci-dessous.

- Un trait noir gras = une main-courante.
- Un trait rouge gras = emplacement de la bande de vigilance, qui sera en résine imitation « corten » conformément à l'échantillon que nous vous avons présenté et que nous avons encore en notre possession.
- A l'aplomb de la bande vigilance et sur toutes les marches inférieures, une bande de résine noire sablée de 5 cm de largeur sera collée près du nez de marche sur la partie horizontale de la marche.



Pour la main-courante, un échantillon a été implanté de façon provisoire en haut de l'allée foraine pour lequel nous souhaiterions avoir votre avis avant de lancer les travaux (cf. photos ci-dessous).





Diagnostic d'accessibilité du Moulin Du Roc



Sommaire

I- Documents	P. 5
A/ Le bulletin d'adhésion	P. 5
B/ La brochure de saison	P. 8
C/ Affiches et flyers	P. 10
II- Venir au Moulin Du Roc...	P. 11
A/ Parkings	P. 11
B/ Les extérieurs	P. 13
C/ La placette	P. 15
1) Entrée Boulevard Main	P. 16
2) Entrée côté Donjon	P. 19
3) L'intérieur de la placette	P. 23
4) Billetterie	P. 27
5) Sanitaires	P. 28
6) Devant l'entrée des salles	P. 32
D/ Les salles	P. 34
1) Salle Philippe-Avron	P. 34
a. Sas d'entrée	P. 34
b. La salle	P. 35

2) Grand Théâtre	P. 36
a. Sas d'entrée	P. 36
b. La salle	P. 37
<u>III- Spectacles : les recommandations</u>	<u>P. 39</u>
A/ Troubles moteurs	P. 39
B/ Troubles visuels	P. 39
C/ Troubles auditifs	P. 40
D/ Troubles mentaux et psychiques	P. 41

Observations

Ce diagnostic concerne l'accueil du public. Les observations que vous trouverez ci-dessous ne concernent que le public accueilli au Moulin du Roc. C'est pourquoi certaines parties du bâtiment n'y sont pas représentées.

Cependant, certains éléments n'ont pu être diagnostiqués, tels la lourdeur des portes et l'intensité des éclairages. Cependant, ce sont 2 types d'éléments qui sont normés ou qui font l'objet de recommandations.

L'éclairage

- Régler l'éclairage de façon à ce qu'il n'éblouisse pas les usagers du Moulin du Roc. Il ne doit pas non plus créer des ombres et des reflets.
- Les appliques murales ne doivent pas dépasser de plus de 10cm. Si c'est le cas, elles doivent être installés à plus de 2,20m.
- Il est recommandé d'installer des systèmes à extinction progressive.

La lourdeur des portes

- L'effort d'ouverture demandé à l'usager ne doit dépasser 50N, soit 5 kg.
- Les portes doivent être munies de freins à la fermeture.

Légende

- Les « + » sont les points positifs relevés.
- Les « - » sont les points négatifs.
- Les « ? » sont les préconisations apportées pour pallier les points négatifs.

I- Documents

A/ Le bulletin d'adhésion



- Trois abonnements et tarifs différents correspondants aux types de public accueillis
- Côté pratique du formulaire pour 5 personnes : cela limite le nombre de formulaires
 - A remplir par les spectateurs
 - A dépouiller par les membres de l'équipe de billetterie
- Idée d'ajouter le logo du fauteuil au bulletin
- Informations complètes sur les spectacles (tous les spectacles sont écrits, avec les jours et heures de représentation)
- Texte noir sur fond blanc ou gris très clair
- Texte blanc sur fond bleu foncé
- Spectacles classés par ordre chronologique
- Utilisation d'une police d'écriture sans empattements

	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Tarifs</u> : choix trop compliqué <ul style="list-style-type: none"> ◦ <u>Erreur dans le descriptif des cartes RMDR</u> : « carte RMDR » ou « RMDR » ◦ Pas de rappel de l'explication des tarifs A, B, C, D et E 	<ul style="list-style-type: none"> • Corriger l'erreur de descriptif des cartes • Ajouter un rappel des personnes concernées pour chaque tarif

<ul style="list-style-type: none"> ○ Répétition des tarifs pour chaque colonne adultes/jeunes pour la sélection des spectacles à réserver 	
<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise compréhension du nombre de cartes par rapport au nombre de personnes concernés par 1 formulaire <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 formulaire pour 5 personnes et 1 carte ? ○ 1 formulaire pour 5 personnes et 5 cartes ? 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Préciser le fonctionnement du bulletin</u> : 5 cartes pour 5 personnes
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Verso</u> : le logo du fauteuil ne renseigne pas beaucoup <ul style="list-style-type: none"> ○ Il arrive en bout de ligne, et 5 personnes peuvent être concernées 	<ul style="list-style-type: none"> • Enlever le logo à cet endroit, les spectateurs renseignent déjà la présence d'un handicap au recto
<ul style="list-style-type: none"> • Colonne des dates de représentation <ul style="list-style-type: none"> ○ Que signifient les horaires en rose ? ○ Besoin d'un autre document (brochure de saison) pour le remplir 	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer les horaires en rose • Apporter les explications sur ce document pour pouvoir le remplir sans avoir recours à d'autres
<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise compréhension si adultes de moins de 26 ans <ul style="list-style-type: none"> ○ Remplissage dans un 1^{er} temps de la colonne adulte ○ Après s'être aperçu de l'erreur, obligation de remplir un autre formulaire pour changer de catégorie 	<ul style="list-style-type: none"> • Modifier le nom des colonnes et cartes pour comprendre rapidement

<ul style="list-style-type: none"> ➔ Pas d'économie de temps, d'argent, etc ➔ Fatigant voire impossible avec des troubles praxiques (difficulté à effectuer des gestes plus ou moins précis) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Couleurs du document et du texte <ul style="list-style-type: none"> ◦ Rose sur blanc ou sur gris clair ◦ Rose sur bleu ◦ Gris clair sur blanc ou gris plus clair 	<ul style="list-style-type: none"> • Sont acceptées les écritures <ul style="list-style-type: none"> ◦ Blanches sur fond bleu foncé / bleues foncées sur fond blanc ◦ Noires sur fond blanc / blanches sur fond noir ◦ Jaunes sur fond noir • Vérifier les contrastes (le minimum recommandé est de 70% pour les personnes malvoyantes) • Garder les touches de couleurs pour la page de garde
<ul style="list-style-type: none"> • Nom et taille de police <ul style="list-style-type: none"> ◦ Spectacles, titres, cartes, etc, sont en majuscules donc peu lisibles ◦ La taille de police est trop petite 	<ul style="list-style-type: none"> • Écrire les mots en minuscules (se limiter à quelques mots en majuscules) • Grossir l'écriture <ul style="list-style-type: none"> ◦ Il est recommandé d'utiliser une police ARIAL (sans empattements), taille 14, pour les personnes déficientes intellectuelles ou malvoyantes ◦ Ici, il est compliqué de tout mettre à la taille 14, mais il est important de grossir les mots (même pour les personnes non-handicapées)

	mais ayant des troubles visuels)
<ul style="list-style-type: none"> • Globalement, trop d'informations présentes <ul style="list-style-type: none"> ◦ Trop petites ◦ Pas assez aérées, surtout pour la partie explicative 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le format du bulletin ou limiter le nombre d'informations <ul style="list-style-type: none"> ◦ Notamment en évitant les répétitions inutiles d'informations • Augmenter les interlignes • <u>Ne pas mettre d'écriture grasse partout</u> : la limiter aux informations les plus importantes • Utiliser préférentiellement des puces pour lister les idées, au lieu de faire un paragraphe d'idées successives

B/ La brochure de saison

	
<ul style="list-style-type: none"> • Bonne identification du type de spectacle grâce au code couleur utilisé • Brochure complète, beaucoup d'informations y sont présentes • Présence d'un plan d'accès 	

	
<ul style="list-style-type: none"> • Couleur du texte • Couleur de fond de page 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier les contrastes • Éviter l'écriture rose, ou le fond rose (ou autre couleur peu foncée) • L'écriture blanche sur fond bleu fonctionne bien, à 2 conditions

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Que l'écriture soit suffisamment grosse ○ que le bleu du fond soit suffisamment foncé • Éviter les surlignages gris d'une écriture blanche <ul style="list-style-type: none"> ○ Si le gris est trop clair
<ul style="list-style-type: none"> • Écriture trop petite 	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter le nombre d'informations • Augmenter les interlignes • Limiter l'écriture grasse aux informations les plus importantes • Utiliser préférentiellement des puces pour lister les idées, au lieu de faire un paragraphe énumérant des idées successives • Utiliser une police sans empattements
<ul style="list-style-type: none"> • Inclure dans le sommaire les pages différentes de celles des spectacles 	<ul style="list-style-type: none"> • Important pour les recherches spécifiques et rapides <ul style="list-style-type: none"> ○ Par exemple lorsqu'une personne recherche les informations liées au handicap
<ul style="list-style-type: none"> • Démarquer les informations pratiques sur les pages de spectacles (horaires et jours de représentation, durées, tarifs, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une idée serait de les rassembler pour chaque spectacle et de les présenter d'une manière similaire pour chaque spectacle (par exemple, sur un post-it dans un coin de la page)
<ul style="list-style-type: none"> • Absence des plans de salle 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter les plans des salles afin de préparer les spectateurs à la configuration de chaque salle

	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter des informations quant aux couleurs, à la texture
--	---

C/ Flyers et affiches

	
<ul style="list-style-type: none"> • Les informations pratiques importantes y sont présentées • Le titre, la date et les horaires sont présentés en gros caractères • Le nombre de couleurs est limité 	

	
<ul style="list-style-type: none"> • Le texte est écrit trop petit 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivant les recommandations concernant les personnes déficientes visuelles et les personnes déficientes intellectuelles <ul style="list-style-type: none"> ◦ Il doit être écrit en 14 minimum ◦ Avec des interlignes suffisants (1,5 minimum)
<ul style="list-style-type: none"> • Les titres, dates et horaires sont écrits en majuscules • Plusieurs types d'écritures sont mélangés sur un seul document 	<ul style="list-style-type: none"> • Cela complique la lecture des personnes déficientes intellectuelles <ul style="list-style-type: none"> ◦ Car ils ont intégré la règle de la majuscule en début de phrase • Écrire en minuscules, surtout pour les titres longs
<ul style="list-style-type: none"> • Certaines images utilisées présentent trop d'éléments différents 	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller, en prenant des photos, à ne prendre qu'un élément à la fois

à regarder	
<ul style="list-style-type: none"> • Trop de texte sur les pages • Trop d'informations indispensables 	<ul style="list-style-type: none"> • Essayer d'agencer les différentes rubriques autrement
<ul style="list-style-type: none"> • Texte écrit avec une police avec empattements 	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à utiliser une police sans empattements <ul style="list-style-type: none"> ◦ Surtout quand le document est destiné aux personnes en situation de handicap, ou au grand public

II- Venir au Moulin Du Roc...

A/ Parkings



- L'obligation des 2 % de places de parking réservé aux personnes en situation de handicap est respectée Boulevard Main
- Présence du logo fauteuil au sol et sur un panneau à chaque emplacement du

Boulevard Main

- Possibilité pour les structures/groupes de stationner sur l'aire de retournement lors des représentations
 - La plupart du temps

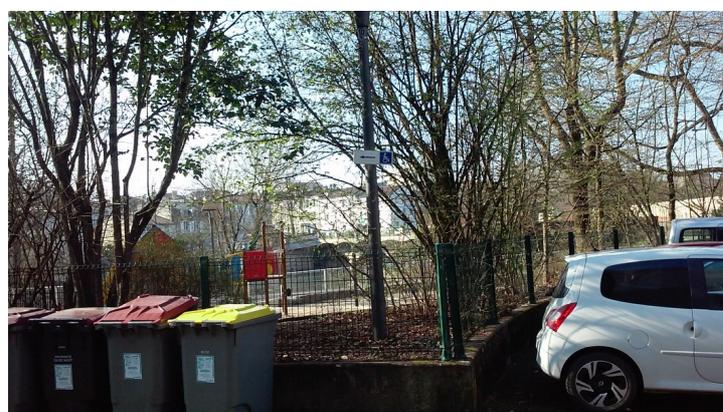
	
<ul style="list-style-type: none"> • Les parkings sont trop éloignés, notamment de l'entrée utilisée par les personnes à mobilité réduite 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Sur les parkings</u> : ajouter une signalisation appropriée, signalant entre autres la présence du Moulin Du Roc à proximité <ul style="list-style-type: none"> ◦ Dépend de la municipalité et de la Communauté d'Agglomération Niortaise ◦ Ajouter des emplacements réservés sur l'aire de retournement
<ul style="list-style-type: none"> • Mal indiqués <ul style="list-style-type: none"> ◦ <u>Au Moulin Du Roc</u> : absence de signalisation indiquant la direction des parkings (Moulin Du Milieu et Boulevard Main) ◦ <u>Sur les parkings</u> : absence de signalisation de direction du Moulin Du Roc 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Au Moulin Du Roc</u> : ajouter des panneaux indicateurs avec le logo des parkings <ul style="list-style-type: none"> ◦ A l'intérieur, sur la placette ◦ A l'extérieur, côté Donjon, puisque le parking du Moulin Du Milieu n'est pas visible du Moulin Du Roc <ul style="list-style-type: none"> ➔ Dépend également de la municipalité
<ul style="list-style-type: none"> • L'aire de retournement <ul style="list-style-type: none"> ◦ Est inaccessible pour le public 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter quelques emplacements pour les personnes à mobilité réduite

individuel

- N'étant pas un parking, elle n'est pas équipée d'emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite

- Ouvrir l'aire de retournement au public individuel justifiant de troubles de la mobilité

B/ Les extérieurs



- Présence d'une signalétique concernant le point de rassemblement en cas d'incendie et l'entrée accessible aux personnes à mobilité réduite

- Un parcours est accessible aux personnes à mobilité réduite, jusqu'à l'entrée de plain-pied

	
<ul style="list-style-type: none"> • La signalétique présente est trop petite (elle ne se remarque pas) • Elle est également abîmée 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter une signalétique adaptée • La signalétique, extérieure comme intérieure, est sujette à de nombreuses normes <ul style="list-style-type: none"> ◦ Ses 3 objectifs : être lisible, visible et compréhensible ◦ Obligation d'utiliser les pictogrammes lorsqu'ils existent ◦ Une personne doit pouvoir s'approcher de très près <ul style="list-style-type: none"> ➔ <u>Recommandation</u> : jusqu'à 5cm pour les déficients visuels ➔ De façon générale, à 1m si le panneau est à moins de 2,20m de hauteur ➔ La hauteur et la taille dépendent de la visibilité voulue ◦ Les caractères doivent mesurer 4,5cm minimum ◦ Le fléchage doit être continu, et même renforcé au niveau des points de décision ◦ Il faut veiller à harmoniser les

	<p>tailles et les modèles, ainsi que les termes utilisés</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Veiller à l'absence de reflets, contre-jours ou brillance ○ Le contraste avec l'environnement doit être de 70 % minimum ○ Les caractères <ul style="list-style-type: none"> ➔ Pas soulignés, gras, italique, ou majuscules ➔ Alignés à gauche ○ Mots simples, préférer des pictogrammes ○ Un seul message à la fois
<ul style="list-style-type: none"> • La bande passante entre l'aire de retournement et le bar-restaurant est très abîmée <ul style="list-style-type: none"> ○ Ce qui empêche les personnes en fauteuils ou déambulateurs (ou les poussettes) d'avancer correctement 	<ul style="list-style-type: none"> • Refaire la bande passante

C/ La placette

1) Entrée Boulevard Main



- Les portes sont coulissantes, et d'une largeur supérieure aux normes
- Les vitres sont signalées par des autocollants, évitant ainsi de se cogner dessus
- Le tapis du sas ne crée pas une marche, il est au même niveau que le sol
- La seconde porte (après le sas) reste souvent ouverte, ce qui permet aux personnes d'entrer directement
- Le tapis du sas d'entrée est non réfléchissant

	
<ul style="list-style-type: none"> • Le tapis du sas tout en alvéoles et d'une matière un peu molle <ul style="list-style-type: none"> ◦ Dangereux pour de nombreuses personnes (femmes portant des chaussures à talons, personnes en béquille, personnes non-voyantes se servant d'une canne blanche, personnes âgées utilisant une canne, ...) ◦ Les personnes peuvent se prendre le pieds dedans, ou leur canne et béquilles, et la matière non stable crée un obstacle pour toutes les personnes souffrant de troubles de l'équilibre ◦ Il empêche aussi les roues de rouler correctement 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser un tapis absorbant plus compact/dur et sans alvéoles • Mais d'une épaisseur équivalente pour rester au niveau du sol
<ul style="list-style-type: none"> • La présence du grand escalier à l'entrée est un frein pour beaucoup de personnes <ul style="list-style-type: none"> ◦ Les personnes à mobilité réduite (personnes en situation de handicap moteur, personnes âgées, personnes plâtrées, ...) ◦ Les personnes se fatigant très vite, pour lesquelles faire tout le tour du bâtiment représente déjà 	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a plusieurs années, un monte-charges était installé à l'entrée du bâtiment, remplacé depuis par des plantes <ul style="list-style-type: none"> ◦ En remettre un serait donc une bonne idée ◦ Ou installer un ascenseur extérieur

<p>un effort trop conséquent</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les personnes ne connaissant pas les lieux, et donc ne sachant pas qu'il existe une autre entrée, de plain pied 	
<ul style="list-style-type: none"> • Absence de marquage au sol antidérapant et podotactile 	<ul style="list-style-type: none"> • Signaler l'entrée par une bande podotactile à la première porte et après le sas (à l'intérieur de la placette)
<ul style="list-style-type: none"> • Absence de plan du bâtiment <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans le sas d'entrée ○ Après le sas 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter un plan après le sas d'entrée <ul style="list-style-type: none"> ○ Respectant l'échelle du bâtiment ○ Indiquant où se trouvent les principaux centres d'intérêt grâce à des logos ○ Avec un éclairage direct par dessus (non éblouissant) • Ajouter une légende dessous pour expliquer ce que signifient les logos •
<ul style="list-style-type: none"> • Absence de signalétique indiquant les principaux centres d'intérêt (billetterie, sanitaires, salles, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter des panneaux indicateurs fléchés <ul style="list-style-type: none"> ○ Avec logos s'ils existent, sinon mots simples ○ Possibilité de s'approcher des panneaux de très près ○ Avec des caractères d'une hauteur minimale de 4,5cm ○ Entre 1,75m et 2m de haut ○ Supports non réfléchissants ○ Contraste suffisant avec

	<p>l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Écriture : pas soulignée, grasse, italique, majuscules ○ Un panneau indique un lieu
<ul style="list-style-type: none"> • Les autocollants permettant de visualiser les portes et baies vitrées sont <ul style="list-style-type: none"> ○ Absents pour certains ○ Pas à la bonne hauteur pour d'autres ○ Pas assez hauts <ul style="list-style-type: none"> ➔ Les bandes noires sont situées entre 0,805m et 0,825m en bas, et entre 1,51m et 1,53m en haut ➔ Les flèches rouges et blanches sont situées entre 0,84m et 0,88m en bas, et 1,51m et 1,55m en haut 	<ul style="list-style-type: none"> • Les autocollants pour visualiser les portes et baies vitrées sont obligatoires • A 1,10m et 1,60m • D'une largeur de 5 cm minimum

2) Entrée côté Donjon



- Les portes sont coulissantes, et d'une largeur supérieure aux normes
- Les vitres sont signalées par des autocollants, évitant ainsi de se cogner dessus
- Le tapis du sas ne crée pas une marche, il est au même niveau que le sol
- La seconde porte (après le sas) reste souvent ouverte, ce qui permet aux personnes d'entrer directement
- Le tapis du sas d'entrée est non réfléchissant



- Le tapis du sas tout en alvéoles et d'une matière un peu molle



- Utiliser un tapis absorbant plus compact et sans alvéoles

<ul style="list-style-type: none"> ○ Dangereux pour de nombreuses personnes (femmes portant des chaussures à talons, personnes en béquille, personnes non-voyantes se servant d'une canne blanche, personnes âgées utilisant une canne, ...) ○ Les personnes peuvent se prendre le pieds dedans, ou leurs canne et béquilles, et la matière non stable crée un obstacle pour toutes les personnes souffrant de troubles de l'équilibre ○ Il empêche aussi les roues de rouler correctement 	<ul style="list-style-type: none"> • Mais d'une épaisseur équivalente pour rester au niveau du sol
<ul style="list-style-type: none"> • Absence de marquage au sol antidérapant et podotactile 	<ul style="list-style-type: none"> • Signaler l'entrée par une bande podotactile à la première porte et après le sas (à l'intérieur de la placette)
<ul style="list-style-type: none"> • Absence de plan du bâtiment <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans le sas d'entrée ○ Après le sas 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter un plan après le sas d'entrée <ul style="list-style-type: none"> ○ Respectant l'échelle du bâtiment ○ Indiquant où se trouvent les principaux centres d'intérêt grâce à des logos ○ Avec un éclairage direct par dessus (non éblouissant) • Ajouter une légende dessous pour expliquer ce que signifient les logos
<ul style="list-style-type: none"> • Absence de signalétique indiquant les principaux centres d'intérêt 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter des panneaux indicateurs fléchés

<p>(billetterie, sanitaires, salles, ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Avec logos s'ils existent, sinon mots simples ○ Possibilité de s'approcher des panneaux de très près ○ Avec des caractères d'une hauteur minimale de 4,5cm ○ Entre 1,75m et 2m de haut ○ Supports non réfléchissants ○ Contraste suffisant avec l'environnement ○ <u>Écriture</u> : pas soulignée, grasse, italique, majuscule ○ Un panneau indique un lieu
<ul style="list-style-type: none"> • Les autocollants permettant de visualiser les portes et baies vitrées sont <ul style="list-style-type: none"> ○ Absents pour certains ○ Pas à la bonne hauteur pour d'autres ○ Pas assez hauts <ul style="list-style-type: none"> ➔ Les bandes noires sont situées entre 0,805m et 0,825m en bas, et entre 1,51m et 1,53m en haut ➔ Les flèches rouges et blanches sont situées entre 0,84m et 0,88m en bas, et 1,51m et 1,55m en haut 	<ul style="list-style-type: none"> • Les autocollants pour visualiser les portes et baies vitrées sont obligatoires • A 1,10m et 1,60m • D'une largeur de 5 cm minimum
<ul style="list-style-type: none"> • Le seuil de porte pour les portes coulissantes crée une marche car le 	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les normes, une petite marche est acceptable jusqu'à 2 cm de haut

sol de la place extérieure a travaillé

- Au-dessus, il faut rehausser le sol de façon à créer une petite rampe arrivant au niveau du sol

3) L'intérieur de la placette



- Spacieux, la place ne manque pas pour circuler, que ce soit en fauteuil, avec des troubles moteurs, etc
- Les pavés utilisés ne sont ni trop lisses, ni trop en reliefs, seuls leurs bords sont dangereux
- En ce moment, des bancs et des tables sont installés sous les escaliers
 - Évite aux personnes malvoyantes ou non-voyantes de se blesser avec les marches de l'escalier
- Des panneaux indicateurs sont installés au-dessus des entrées des différents

points d'intérêts (billetterie, toilettes, Entracte, médiathèque, etc)

- Escaliers en bois
 - Les nez de marches sont visibles et antidérapants (ils ne doivent pas dépasser 1 cm)
 - La profondeur des marches correspond aux normes avec 30,5cm (selon les normes, elles doivent être de 28-30cm)
 - Les parois qui servent de garde-corps sont présentes de chaque côté des escaliers, et leur hauteur correspond aux normes

	
<ul style="list-style-type: none"> • Trop d'espace pour les personnes non-voyantes <ul style="list-style-type: none"> ◦ Elles n'ont rien à quoi se rattraper en cas de perte d'équilibre ◦ Pas de bande podotactile au sol pour pouvoir se diriger directement à la billetterie, aux toilettes ou aux salles 	<ul style="list-style-type: none"> • Guider les personnes malvoyantes ou non-voyantes par un marquage au sol podotactile
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Sol</u> : il est recouvert de pavés aux bords biseautés <ul style="list-style-type: none"> ◦ Dangereux pour les personnes non-voyantes ou malvoyantes utilisant une canne blanche pour avancer <ul style="list-style-type: none"> ➔ Elle peut se prendre dans les interstices séparant les pavés et entraîner la chute de la personne 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des pavés aux bords droits, installés les uns à côté des autres sans interstices (comme à l'extérieur, sur la place de l'Entracte) • Il est important d'utiliser un sol sans reliefs mais qui ne soit pas lisse non plus <ul style="list-style-type: none"> ◦ Pour ne pas être coincé dans les trous et les bosses ◦ Pour éviter de glisser

<ul style="list-style-type: none"> ○ Dangereux pour les personnes marchant en talons, pour la même raison 	
<ul style="list-style-type: none"> • Sous les escaliers <ul style="list-style-type: none"> ○ Lorsque rien n'est installé sous les escaliers, une personne malvoyante ou non-voyante peut se cogner la tête dedans → La canne blanche ne lui est d'aucune utilité pour repérer cet obstacle 	<ul style="list-style-type: none"> • Installer des bancs, des plantes, etc, dessous <ul style="list-style-type: none"> ○ Sur toute la largeur de l'escalier ○ Pour que personne ne puisse passer
<ul style="list-style-type: none"> • Signalétique absente <ul style="list-style-type: none"> ○ Dès l'entrée, aucune signalétique n'est présente ou repérable si le lieu est inconnu de la personne 	<ul style="list-style-type: none"> • Il est obligatoire d'installer à chaque entrée du bâtiment des panneaux ou flèches pour indiquer les différents points d'intérêt • Faire suivre cette signalétique jusqu'à destination, selon les mêmes caractéristiques (même logo, même écriture, etc)
<ul style="list-style-type: none"> • Absence de signalisation des obstacles présents le long des murs (poubelle par exemple, ou matériel à incendies) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre un petit coffrage au sol, pour les signaler aux personnes porteuses de troubles visuels
<ul style="list-style-type: none"> • Les grands escaliers en bois <ul style="list-style-type: none"> ○ Ne possèdent pas de contremarche : elles sont obligatoires pour la première et la dernière marche ○ Ne sont pas repérés par des bandes podotactiles en début et fin d'escalier 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter des contremarches à la première et dernière marche <ul style="list-style-type: none"> ○ Sur 10cm de hauteur (depuis la marche inférieure) • Ajouter des bandes podotactiles pour repérer les escaliers <ul style="list-style-type: none"> ○ Elles doivent mesurer 0,5m de largeur

<ul style="list-style-type: none"> ○ Les garde-corps <ul style="list-style-type: none"> ➔ Impossible d'en faire le tour avec la main ➔ Comme les escaliers mesurent 2,80m de large, il manque un garde-corps central (au-delà de 2,40m, le garde-corps central est obligatoire) ➔ Ils ne débordent pas à chaque extrémité de l'escalier ➔ Ils sont trop hauts (1,045m) ○ La hauteur et la profondeur des marches ne correspond pas tout à fait aux normes, mais s'en approchent (18cm de hauteur au lieu de 16cm) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Être situés à 0,5m de la première marche ○ Être homogènes dans tout le bâtiment • Ajouter un garde-corps central • Les garde-corps doivent déborder de 0,30m à chaque extrémité de l'escalier • Ils doivent mesurer entre 0,80m et 1m de hauteur • Ajouter des barres sur les parois qui servent de garde-corps, afin que la main puisse en faire le tour
<ul style="list-style-type: none"> • Le couloir et la passerelle menant à la galerie <ul style="list-style-type: none"> ○ Sont traversés par des barres de protection de fils électriques ○ Les plaques dans le sol ne sont pas à plat, elles marquent des petites marches ○ Ces barres et ces plaques sont dangereuses pour les personnes malvoyantes et pour les personnes déficientes motrices 	<ul style="list-style-type: none"> • Aplanir le sol en <ul style="list-style-type: none"> ○ Faisant passer les fils électriques le long des murs ○ Refaisant le pavage sur les plaques, afin de mettre au même niveau les pavés du sol et les pavés des plaques
<ul style="list-style-type: none"> • Les feuilles des palmiers sont trop grandes, elles retombent sur les 	<ul style="list-style-type: none"> • Redresser les feuilles avec un tuteur

usagers du Centre d'Action Culturelle

- Ce qui est dangereux pour les malvoyants qui passent tout prêt

4) Billetterie



- Présence de fauteuils permettant aux personnes de s'asseoir s'ils sont fatigués
- Hauteur/largeur du bureau-comptoir conformes aux normes obligatoires
 - Hauteur de 0,76m à 0,805m, avec 4,5cm d'épaisseur (les normes stipulent qu'il faut une hauteur de 0,70m de passage sous le comptoir)
 - Largeur très supérieure à 0,60m
- Le bureau-comptoir doit être profond d'un minimum de 30cm : ici, il est profond de 29 cm
- La largeur des portes d'accès est au-delà de la norme minimale de 0,90m (pour une porte à 2 battants, l'un des battants doit mesurer 0,80m minimum de largeur) avec leur 0,99m
- Les poignées des portes sont facilement saisissables

■	?
<ul style="list-style-type: none"> • Problème de définition des logos <ul style="list-style-type: none"> ◦ Les logos, notamment « chaisard » et « chaisard assisté », utilisés dans le logiciel Sirius pour renseigner les types de handicap, ne sont pas définis de la même manière en fonction des personnes interrogées 	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter une définition commune permettant à chacun de renseigner les statuts des spectateurs de la même manière
<ul style="list-style-type: none"> • Absence de signalisation de la fonction du lieu 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter un panneau devant la billetterie pour indiquer de quel point d'intérêt il s'agit

5) Sanitaires





- Présence d'une cabine réservée au public en situation de handicap
- Présence de 2 barres d'appui dans la cabine, dont une rabattable
- Toilette
 - Bonne distance par rapport au mur de fixation des toilettes
 - ➔ 47cm actuellement
 - ➔ Les normes stipulent qu'il doit se situer entre 0,40m et 0,50m du mur de fixation
 - Le bouton poussoir est bien au dessus de la cuvette
- Le distributeur de papier est bien à droite
- Le lavabo est suffisamment profond (15cm)
- Poignée des portes facile à saisir



- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Largeur de porte d'entrée insuffisante (2 battants de 0,73m actuellement) • La porte d'entrée est à double battant, mais le second battant s'ouvre d'en haut, donc impossible à ouvrir si la personne est seule et en fauteuil / de petite taille • La porte de la cabine réservée aux personnes à mobilité réduite n'est pas suffisamment large, avec ses 0,83m | <ul style="list-style-type: none"> • Les portes à un seul battant doivent mesurer 0,90m minimum de largeur • Lorsqu'elles sont composées de deux battants, le battant principal doit mesurer 0,80m minimum • Utiliser des portes coulissantes <ul style="list-style-type: none"> ◦ Faciles à manœuvrer, moins lourdes qu'une porte classique ◦ Elles prennent moins de places ◦ Elles permettent une ouverture supérieure à 90° (la norme veut |
|--|---|

	<p>que les portes puissent s'ouvrir à 90° minimum)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les portes à double battant, le 1^{er} battant doit mesurer 0,80m minimum de large
<ul style="list-style-type: none"> • Absence de signalétique sur la porte des toilettes réservés aux personnes en situation de handicap 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter le logo du fauteuil roulant
<ul style="list-style-type: none"> • Sanitaires peu pratiques d'accès, notamment les toilettes réservés 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des portes coulissantes • Revoir l'aménagement des cabines
<ul style="list-style-type: none"> • Éclairage non uniforme <ul style="list-style-type: none"> ◦ À détection de présence dans les parties ouvertes (lavabos, urinoirs) ◦ Bouton poussoir dans les parties fermées (cabines) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les normes et les recommandations sont plus favorables à un éclairage à détection de présence • Mettre un éclairage uniforme dans tout le local
<ul style="list-style-type: none"> • Les miroirs doivent pouvoir être approchés de près <ul style="list-style-type: none"> ◦ Ici, c'est impossible car ils sont trop loin ◦ Et la largeur du lavabo se trouve entre la personne et le miroir 	<ul style="list-style-type: none"> • Les normes stipulent que les miroirs doivent pouvoir être approchés à moins d'un mètre • Les recommandations concernant les personnes malvoyantes stipulent que les miroirs doivent pouvoir être approchés à 5cm • Revoir l'emplacement des miroirs
<ul style="list-style-type: none"> • Absence de distributeur de savon dans les toilettes réservés aux personnes à mobilité réduite <ul style="list-style-type: none"> ➔ Présent à droite des autres lavabos 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter un distributeur de savon fixé au mur, à droite du lavabo
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Sèche-main placé à côté du miroir</u> : 	<ul style="list-style-type: none"> • Changer son emplacement : le

trop loin pour se sécher les mains	mettre sur le mur, à un emplacement libre jusque sur le sol
<ul style="list-style-type: none"> • Lavabo de la cabine des personnes à mobilité réduite à revoir <ul style="list-style-type: none"> ◦ Situé entre 0,675m et 0,765m de hauteur ◦ Situé à 0,60m de profondeur horizontale (à partir du mur de fixation) ◦ À levier <ul style="list-style-type: none"> ➔ Les autres lavabos fonctionnent en appuyant 	<ul style="list-style-type: none"> • Il doit être situé à <ul style="list-style-type: none"> ◦ 0,85m de hauteur maximum ◦ 0,3m de profondeur horizontale ◦ 0,15m de profondeur verticale ◦ Préférentiellement automatique ou à levier
<ul style="list-style-type: none"> • Toilettes de la cabine des personnes à mobilité réduite <ul style="list-style-type: none"> ◦ Un peu plus haut que les normes le prescrivent (0,52m) ◦ Trop près du mur de fixation de la barre d'appui (à 0,30m) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ils doivent être <ul style="list-style-type: none"> ◦ Entre 0,45m et 0,50m de hauteur (avec les abattants) ◦ Entre 0,35m et 0,40m du mur de la barre d'appui ◦ Entre 0,40m et 0,50m du mur de fixation des toilettes
<ul style="list-style-type: none"> • Tous les éléments ne sont pas fixés (brosse, poubelle, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les fixer à droite des toilettes (latéralité dominante)
<ul style="list-style-type: none"> • Fixation des barres d'appui trop basse (0,66m pour la barre fixe et 0,60 pour la barre rabattable, au niveau des fixations) 	<ul style="list-style-type: none"> • Elles doivent être fixées entre 0,70m et 0,80m de hauteur (point le plus bas)
<ul style="list-style-type: none"> • Accès à la cabine réservée aux personnes à mobilité réduite peu pratique • Peu de place entre le lavabo et les toilettes, ce qui complique les 	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir l'agencement des cabines : la cabine pour les personnes à mobilité réduite serait plus accessible face à la porte • Modifier l'emplacement des toilettes

<p>transferts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'une surface de retournement de 1,50m de diamètre dans la cabine / devant la porte de la cabine • Espace d'usage insuffisamment grand (0,70m de largeur entre la cuvette et le lavabo) 	<p>pour faciliter les transferts des toilettes au fauteuil et vice versa</p> <ul style="list-style-type: none"> • Doit se trouver une surface de retournement de 1,5m de diamètre minimum dans la cabine / devant la porte • L'espace d'usage doit mesurer 0,80m de large sur 1,30m • Le sas doit mesurer 1,40m de largeur minimum pour permettre la circulation
--	---

6) Devant l'entrée des salles





- Présence des sièges face à l'entrée PMR de la grande salle

-	?
<ul style="list-style-type: none"> • La station debout est très pénible pour les personnes ayant des troubles moteurs <ul style="list-style-type: none"> ◦ Les personnes en fauteuil ne sont pas impactées car elles sont assises ◦ Les sièges installés près de l'entrée pour les personnes à mobilité réduite de la grande salle sont souvent utilisés, notamment par des personnes âgées <ul style="list-style-type: none"> ➔ C'est la même problématique que pour les personnes à mobilité réduite 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre un affichage au dessus des sièges de l'entrée PMR « réservé aux personnes à mobilité réduite » <ul style="list-style-type: none"> ◦ Cela comprend toutes les personnes ayant des troubles moteurs ◦ Donc les personnes non reconnues handicapées, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap moteur • <u>Mettre un affichage à la billetterie</u> : il y a des sièges à disposition également
<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas faire passer de fils électriques dans les couloirs ou sur la placette, notamment les soirs de spectacles <ul style="list-style-type: none"> ◦ Les personnes déficientes visuelles peuvent se prendre les pieds dedans et tomber 	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ne rien laisser sur le sol
<ul style="list-style-type: none"> • Espace très sombre devant la 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser un éclairage à détection de

grande salle	présence
<ul style="list-style-type: none"> Des objets suspendus peuvent être dangereux pour les personnes porteuses de troubles visuels 	<ul style="list-style-type: none"> Signaler au sol les objets suspendus

D/ Les salles

1) Salle Philippe Avron



a. Sas d'entrée

+
<ul style="list-style-type: none"> Largeur du couloir du sas réglementaire

-	?
<ul style="list-style-type: none"> Absence de bandes podotactiles 	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter des bandes podotactiles

pour entrer dans la salle	
<ul style="list-style-type: none"> Sas trop sombre 	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter des LED blanches (comme pour la grande salle)
<ul style="list-style-type: none"> Portes d'accès (à l'entrée du sas et en milieu de parcours) pas suffisamment larges (2 battants de 0,73m) 	<ul style="list-style-type: none"> Quand une porte est composée de 2 battants, l'un des 2 doit mesurer 0,80m minimum de large

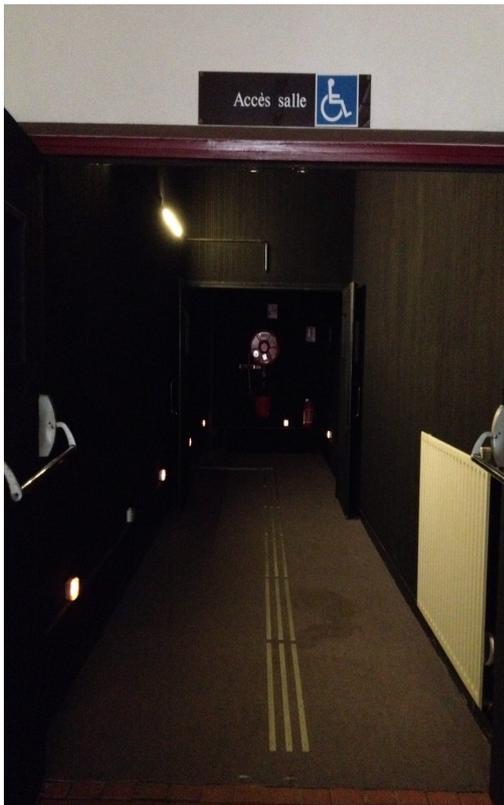
b. La salle

	
<ul style="list-style-type: none"> Le nombre restreint de spectateurs Possibilité de voir les spectacles de près 	

	
<ul style="list-style-type: none"> Les secondes portes de la sortie de secours ne sont pas suffisamment larges 	<ul style="list-style-type: none"> A 2 battants, l'un doit mesurer 0,80m minimum
<ul style="list-style-type: none"> Absence d'appui pour monter ou descendre les marches 	<ul style="list-style-type: none"> Quand les fauteuils seront changés, veiller à ce que les dossiers soient plus hauts <ul style="list-style-type: none"> Pour que les personnes ayant du mal à descendre ou monter les escaliers puissent s'appuyer dessus Comme dans le Grand Théâtre

<ul style="list-style-type: none"> • Absence de bandes podotactiles pour signaler les escaliers 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter des bandes podotactiles
<ul style="list-style-type: none"> • Absence de repères pour les personnes non-voyantes ou malvoyantes arrivant dans la salle 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter des bandes podotactiles au sol

2) Grand théâtre



a. Sas d'entrée



- Ajout d'éclairages dans le sas, qui permet une meilleure visibilité
- Présence de bandes podotactiles permettant de guider les personnes malvoyantes

et non-voyantes

- Largeur de couloir réglementaire
- Largeur des portes réglementaire également
- La couleur grise des murs et du sol permet d'éclaircir le sas, contrairement à du noir

	
<ul style="list-style-type: none"> • Lourdeur des portes en arrivant dans la salle <ul style="list-style-type: none"> ◦ Les portes précédentes sont toujours ouvertes lors des soirées de spectacles 	<ul style="list-style-type: none"> • Les laisser ouvertes jusqu'à la fin de l'entrée des spectateurs

b. La salle



- Grande salle refaite, ce qui permet de mettre à disposition
 - Jusqu'à 16 emplacements pour fauteuils roulants
 - Des sièges ordinaires pour les accompagnants de personnes en fauteuil
 - Des sièges ordinaires en travée centrale, de plain-pied
 - Des sièges ordinaires avec possibilité d'enlever les accoudoirs
- Une boucle magnétique est installée côté impair et dans la travée centrale
- Les portes d'accès à la sortie de secours mesurent plus de 0,80m pour un battant et sont donc réglementaires

	
<ul style="list-style-type: none"> • Pour éviter une interférence entre la boucle magnétique de la grande salle et celle de la petite salle, toute la grande salle n'est pas équipée <ul style="list-style-type: none"> ◦ Gradins de la petite salle ◦ Côté impair (jardin) et travée centrale de la grande salle 	<ul style="list-style-type: none"> • Afficher l'information <ul style="list-style-type: none"> ◦ A l'entrée des salles ◦ A la billetterie ◦ Près des 2 entrées du CAC
<ul style="list-style-type: none"> • Tous les sons sont hors de portée des personnes sourdes et malentendantes non appareillées ou n'ayant pas un appareil adapté 	<ul style="list-style-type: none"> • Traduire ou adapter les spectacles en langue des signes <ul style="list-style-type: none"> ◦ Avec Accès Culture, mais prix très élevé ◦ <u>Avec Sonia Ceffa</u> : 1h de traduction = 100€ ◦ Avec des étudiants de la licence Sciences du langage et langue des signes de Poitiers • Ajouter un surtitrage ou sous-titrage <ul style="list-style-type: none"> ◦ <u>Avec Accès Culture</u> : prix élevé
<ul style="list-style-type: none"> • Les bandes podotactiles s'arrêtent au sas d'entrée <ul style="list-style-type: none"> ◦ Entre le sas et la grosse bande signalant les escaliers, aucun repère ◦ C'est dangereux car il y a un risque de tomber dans les escaliers de la fosse 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter des bandes podotactiles à l'entrée de la salle <ul style="list-style-type: none"> ◦ Entre la grosse bande et la fin des bandes présentes dans le sas
<ul style="list-style-type: none"> • Le sas de l'issue de secours n'est 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter des bandes podotactiles

pas pourvue de bandes podotactiles	<ul style="list-style-type: none"> ○ De la bande d'éveil de vigilance marquant l'escalier ○ A la sortie
------------------------------------	---

III- Les recommandations

A/ Troubles moteurs

- Utiliser une signalisation continue et homogène
- Se montrer patient et à l'écoute, souriant
- S'assurer que la personne comprend
- Demander à la personne si elle a besoin d'aide au lieu d'imposer son aide
- Mettre à disposition des sièges dans les lieux d'attente
- Ne pas parler à l'accompagnant pour communiquer sur la personne

B/ Troubles visuels

- Documents écrits
 - Utiliser des contrastes importants (au moins 70%) → ex noir sur blanc
 - Éviter l'excès de couleurs à l'écrit
 - Mettre des interlignes larges (1,5 ou 2)
 - Limiter l'utilisation de pronoms
 - Utiliser des polices sans empattements et simples de lecture, en taille 14 minimum (*ex de la police arial*)
 - Utiliser un seul type d'écriture par page
- Utiliser des documents sonores
- Se montrer patient et à l'écoute, souriant
- S'assurer que la personne comprend
- Demander à la personne si elle a besoin d'aide au lieu d'imposer son aide
- Placer les personnes malvoyantes au plus près de la scène
- Proposer d'accompagner la personne

- Proposer son coude à la personne : elle se placera un pas en arrière
- Signaler oralement et matériellement les obstacles
- Ne pas parler à l'accompagnant pour communiquer sur la personne, mais à la personne elle-même
- Utiliser une signalisation continue et homogène

C/ Troubles auditifs

- Se présenter avec le visage dégagé, sans les mains devant la bouche
- Parler lentement, sans crier, bien articuler pour permettre la lecture sur les lèvres
- Faire des phrases courtes avec des mots simples
- Si la personne ne comprend pas, ne pas insister et reformuler la phrase
- Accompagner les paroles de gestes simples
- Si la personne ne comprend vraiment pas, proposer de passer à l'écrit
- Apprendre quelques mots en langue des signes (bonjour, merci, ...)
- Si possible, former à la langue des signes le personnel de billetterie
- Présenter les spectacles adaptés aux personnes et associations concernées
- Identifier les spectacles naturellement accessibles (sans texte et musique, préférer la danse et les arts visuels)
- Placer les personnes au plus près de la scène
- Demander à la personne si elle a besoin d'aide au lieu d'imposer son aide
- Ne pas parler à l'accompagnant pour communiquer sur la personne : s'adresser à la personne, même si elle ne vous entend pas
- Se montrer patient et à l'écoute, souriant
- Utiliser dès que c'est possible un surtitrage/soutitrage, et une adaptation en langue des signes si possible
- Utiliser des documents visuels
- Utiliser une signalisation continue et homogène

D/ Troubles mentaux et psychiques

- Placer les personnes près de la scène, pour éviter qu'elles soient distraites pour les petits sons environnants
- Garder un stylo et une feuille à portée de main pour illustrer les propos
- Demander à la personne si elle a besoin d'aide au lieu d'imposer son aide
- S'assurer que la personne comprend
- Se montrer patient et à l'écoute, souriant

À l'écrit

- Utiliser un maximum de pictogrammes ou d'images
 - Mais utiliser des photos avec un seul sujet, il faut limiter le nombre d'éléments à regarder
- Limiter l'utilisation de pronoms
- Utiliser des mots faciles à comprendre
 - Sinon, les expliquer clairement
- Utiliser le même terme, pour désigner quelque chose, dans tout le document
- Éviter les métaphores, les abréviations, les caractères spéciaux, les initiales
- Éviter les pourcentages et les grands nombres : utiliser préférentiellement des adjectifs quantitatifs, tels que « beaucoup »
- Éviter les mots entiers écrits en majuscules
- Faire des phrases courtes
- Utiliser des fonds de texte unis et contrastés
- Ne pas utiliser de polices de texte avec empattements et avec les caractères trop rapprochés → Utiliser une écriture aussi large qu'Arial 14
- Éviter l'écriture en italique
- Éviter d'utiliser plusieurs types d'écriture dans un même document
- Éviter les couleurs dans les textes
- Utiliser une ponctuation simple
- Commencer les nouvelles phrases sur une nouvelle ligne

- Éviter de séparer un mot sur 2 lignes
- Pour les phrases de plus d'une ligne, la couper aux endroits des pauses si elle était lue à haute voix
- Mettre les informations importantes en évidence
- Expliquer les graphiques et les tableaux, qui sont très compliqués à comprendre
- Aligner le texte à gauche
 - Éviter de justifier le texte, car cela crée des grands écarts entre les mots
- Utiliser des points pour faire une liste, plutôt que d'utiliser des virgules (le paragraphe fait un bloc)
- Éviter de faire des colonnes
- Éviter les retraits en début de paragraphe
- Numérotter les pages du document pour donner des repères
- Parler directement à la personne, et non à son accompagnateur
- Écrire les nombres en chiffres, et non en lettres
- Ne pas utiliser de chiffres romains
- Écrire les dates en entier (jour numéro mois année)
- Éviter les lumières soudaines ou stroboscopiques et les sons soudains ou violents

Jeudi 24 Novembre 2016

Compte rendu de visite à la patinoire du
16 Novembre 2016

Présents :

- **Service des sports** Régine GALLOT, Christine KRUGER, Jean-Louis JUILLARD, Jean-Christophe BILLARD
- **Direction des Espaces Publics (DEP)** Fabrice DARTAYET
- **Direction Patrimoine Et Moyens (DPEM)** Jean-Pierre SALMON
- **Association Valentin Haüy (AVH)** Anne, Isabelle, Kévin
- **Association Chiens Guides d'Aveugles (ACGA)** Sylvaine
- **Service Mission de Handicap Ville de Niort** Isabelle MOREAU, Anaïs NICOULLAUD

Objet : Aménagements accessibilité patinoire pour les non/malvoyants

Heure de début : 11h00

Heure de fin : 12h30

Préparation de la visite du site

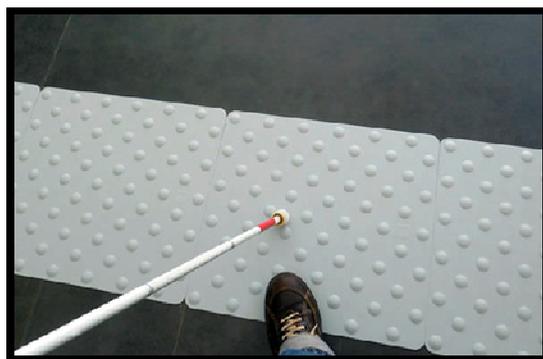
- Ecrits, mails : Mail du responsable des équipements sportifs du secteur ouest à la Mairie de Niort du service des sports

Les personnes non/malvoyantes ont accès aux diverses activités proposées par la ville de Niort. En effet, celles-ci peuvent se rendre à la patinoire de la Venise Verte le mercredi matin. Afin que les personnes en situation de handicap (PH) visuel puissent profiter pleinement de la patinoire, des propositions ont été émises ce mercredi 16 Novembre 2016 dans le cadre de la programmation des travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) dans l'Ad'Ap 2017, en compagnie des représentantes de l'AVH et de l'ACGA de Niort.

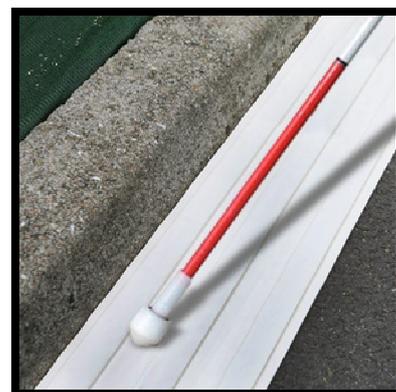


I. Accès patinoire

Les propositions émises sont les suivantes : à l'extérieur de la patinoire devant l'arrêt de bus (côté maisons), il a été jugé nécessaire d'installer une bande podotactile.



Du parking à l'entrée de la patinoire, une bande de guidage de couleur contrastante avec celle du sol serait utile pour permettre aux personnes en déficience visuelle/aveugles d'accéder en parfaite autonomie à l'entrée de la patinoire.

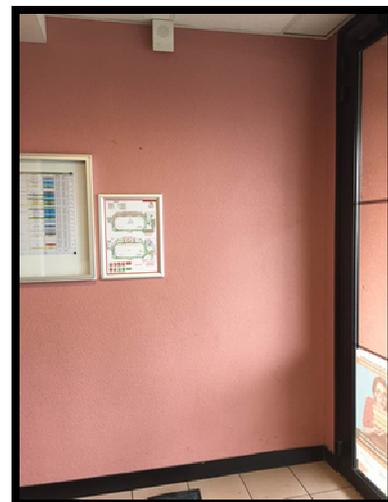


Il n'est pas utile de prévoir un rail de guidage entre la case PMR et l'entrée.

II. L'intérieur de la patinoire

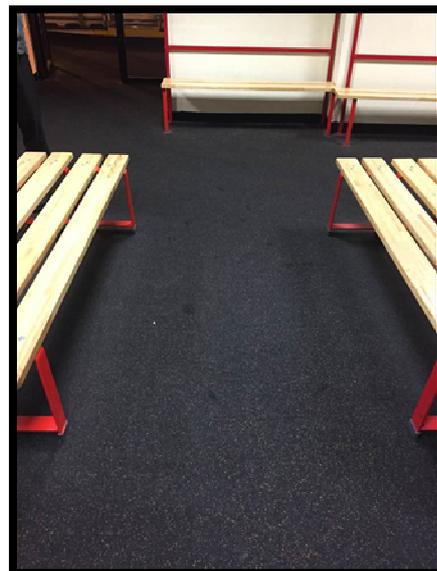


De l'entrée pour accéder au bâtiment, une bande de guidage à environ 1,30m du sol doit être installée pour qu'elles puissent se repérer grâce au toucher.

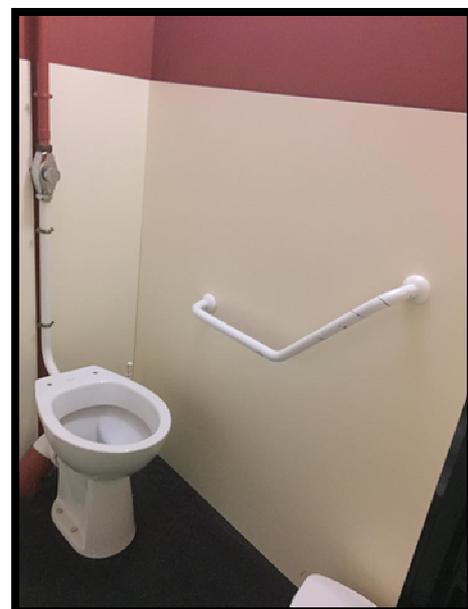


Des poteaux amovibles sont à installer pour aider les PH afin d'éviter qu'elles aillent dans la zone des tourniquets.

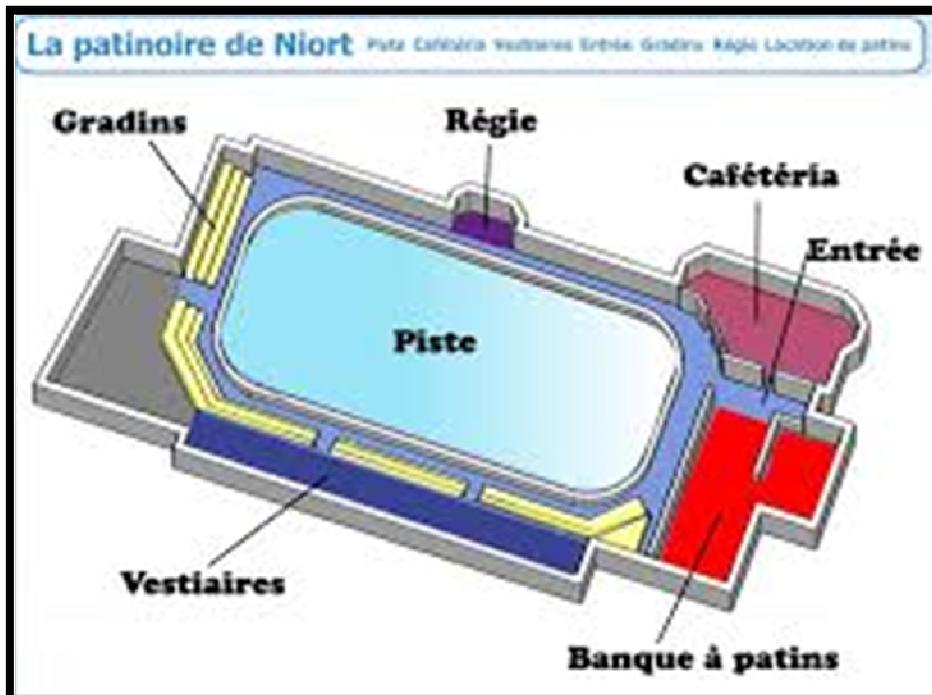
Des bandes de guidage au sol à l'extrémité du comptoir à l'accueil jusqu'à la banque des patins peuvent être installées, puis de la banque à patins entre les bancs situés juste en face jusqu'à la piste.



Concernant les toilettes, ceux de la cafeteria sont accessibles, il faudrait modifier la signalétique et opter pour une signalétique en relief. Pour les toilettes à côté de la piste, il a été suggéré d'inverser les toilettes hommes/femmes. La signalétique en relief ainsi qu'une bande de guidage sur le mur sont à mettre en place.



Enfin, pour les gradins, il n'y a pas de places réservées aux PH, mais ces derniers peuvent se repérer avec leur canne grâce à la bordure installée sous les gradins.





AVEC OU SANS
HANDICAP,

QUELLES DIFFERENCES ?

DU 21 AU 28 MAI 2016
NIORT (79)

RENCONTRES

ACCÈS LIBRE

semaine d'échanges et de manifestations autour du handicap
pour vivre et agir ensemble

SPORT - THÉÂTRE - CINÉMA

FORUM - EXPO - CONCERT



Bilan

Rencontres

Accès libre

Du 21 au 28 mai 2016

SOMMAIRE

- **Partenaires** **page 3**
- **Communication** **page 4**
- **Bilan de la semaine** **page 6**
- **Perspectives et propositions** **page 13**

PARTENAIRES



assureur militant



COMMUNICATION

Affiches/flyers

AVEC OU SANS HANDICAP, QUELLES DIFFERENCES ?

RENCONTRES ACCES LIBRE
semaine d'échanges et de manifestations autour du handicap pour vivre et agir ensemble

SPORT - THÉÂTRE - CINÉMA
FORUM - EXPO - CONCERT

PROGRAMME

DU 21 AU 28 MAI 2016 NIORT (79)

Samedi 21 et dimanche 22 mai :
Phases finales du Championnat de France de Foot Fauteuil (Chamois Niortais FC), Gymnase de la MAIF.

Mardi 24 mai à 20h :
Soirée-théâtre (Les Ateliers du Baluchon et le Foyer de vie de Chize). Entrée libre, réservation conseillée par mail crh@univ-poitiers.fr.
Théâtre Jean Richard

Mercredi 25 mai à 20h :
Projection du documentaire « La Clarté » suivie d'un débat avec le réalisateur et les acteurs. Tarifs cinéma, de 4 à 7€.
Le Moulin du Roc

Du 26 au 28 mai :
Exposition et projection de productions proposées par différents établissements scolaires et spécialités, foyers de vie et associations.
Hôtel de Ville

Jeudi 26 mai à 18h :
Soirée-débat « Accessibilité pour tous : sport, culture, loisirs ». Entrée libre, réservation indispensable : 05 49 78 72 00.
Musée Bernard d'Agesci

Vendredi 27 mai à 15h15, 16h15 et 16h30 :
Concert du groupe Meltaziq, Châtillon-sur-Thouet. Entrée libre.
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville.

Samedi 28 mai de 11h à 17h :
Journée départementale Handisport, 17 activités sportives à découvrir.
Place de la Brèche

Samedi 28 mai à 18h :
Chorale « La Clef des Chants » avec personnes en soins et soignants. Entrée libre, réservation conseillée (préciser nombre de personnes en fauteuil par mail handicap@maine-niort.fr).
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville.

Retrouvez le programme complet sur www.vivre-a-niort.com

Pour cette 1ère édition, la réalisation de l'affiche et du flyer a été confiée à l'atelier InfoCom du Foyer de vie des Genêts. Nous remercions Julien Maurice pour son implication et sa réactivité. Ils ont diffusé par mail et imprimé en 200 exemplaires pour diffusion par les partenaires.

Vivre à Niort

Un article dans le Vivre à Niort de Mai 2016. Cf Revue de presse en annexe

Une annonce avec l'agenda sur le site [Vivre à Niort https://www.vivre-a-niort.com/fr/actualites/agenda/rechercher-une-manifestation/Rencontres%20Acc%C3%A8s%20Libre/11241/index.html](https://www.vivre-a-niort.com/fr/actualites/agenda/rechercher-une-manifestation/Rencontres%20Acc%C3%A8s%20Libre/11241/index.html)

Presse

Une conférence de presse a été organisée par la Mairie de Niort, vendredi 20 mai à l'Hôtel de ville, en présence de

- Mme Jacqueline LEFEBVRE, adjointe au Maire de Niort à l'accessibilité et aux personnes en situation de handicap
- Mme Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Conseillère municipale déléguée à l'accessibilité et aux personnes en situation de handicap
- M. Alain BAUDIN, adjoint au Maire de Niort en charge des sports et de la vie associative
- Mme Isabelle MOREAU, chargée de mission Handicap et temps dans la ville, Ville de Niort
- M. Sébastien GUITARD et M. Alain Bernard, Président et Vice-Président du Comité départemental Handisport 79
- M. Jacques BOUCHAND et Mme Marjolaine BENARD, coordinateur et animatrice du Centre de Ressources Handicap, Université de Poitiers

Par ailleurs, un journaliste de La Nouvelle République a assisté à la projection du court-métrage réalisé par les élèves de la classe ULIS du collège Philippe de Comynes.

Articles

- La Nouvelle République, 21 mai 2016
- Le Courrier de l'Ouest, 22 mai 2016
- La Nouvelle République, 24 mai 2016 (Master IPHD)
- La Nouvelle République, 27 mai 2016 (Film de la classe ULIS)

Cf Revue de presse en annexe

BILAN DE LA SEMAINE



SPORT

**21 & 22 mai 2016 Championnats de France Gymnase de la MAIF Section foot-fauteuil des Chamois Niortais FC
de Foot-fauteuil**

« Les phases finales se sont très bien passées. L'objectif sportif a été atteint, les 6 équipes ont passé leur compétition dans des conditions optimum. Ce week-end a été riche en échange humain et sportif. Du point de vue de la sensibilisation du public niortais, la fréquentation a été moyenne (environ 100 personnes sur chaque journée). La dynamique des bénévoles et de l'ensemble des acteurs autour de l'événement a été forte de sens. Remerciements particuliers pour l'équipe des étudiantes du master qui ont réellement été à la hauteur. » **Guillaume Dayan, Responsable Section Foot Fauteuil du Chamois Niortais FC**



THEATRE

Mardi 24 mai 2016

Soirée théâtre

Théâtre Jean Richard

Spectacle « Regards intérieurs »

Le spectacle « Regards intérieurs » a été écrit avec des résidents du Foyer de vie de Chizé et les Ateliers du Baluchon et interprété par des résidents.

Une cinquantaine de spectateurs sont venus applaudir les résidents du Foyer de vie de Chizé lors de la 1ère de leur spectacle « Regards intérieurs ». Un beau spectacle, riche en émotions, et des comédiens sympathiques qui sont venus échanger avec les spectateurs à la fin de la représentation.



CINEMA

Mercredi 25 mai 2016

Soirée cinéma

Le Moulin du Roc

Projection du film La Clarté

La projection a été suivie d'un débat avec Remy RATYNSKA et un représentant de la Cie de théâtre L'Envol. Une soixante de spectateurs ont participé à cette soirée cinéma dont 6 acteurs du film La Clarté.

EXPOSITIONS

Du 26 au 28 mai 2016

Hôtel de ville

Expositions des travaux de classes ULIS et de foyers de vie

Commy'n's Garden



Projet «Commy'n's Garden» avec la classe Ulis et une classe de 6ème du collège Philippe de Commyne : végétalisation des abords du collège et de l'EHPAD, techniques de culture simplifiée, développement durable

Les élèves du collège sont venus visionner le court-métrage et voir les expositions, jeudi 26 matin.

Collège Philippe de Commyne

Court-métrage sur la différence



Projet vidéo réalisé par la classe Ulis et une classe de 4^{ème} sur le «respect des différences».

Cf [article de La Nouvelle République](#)

Salle d'accueil

Projet BD



Projet BD réalisé Film sur la participation au concours de BD Hippocampe : de la réalisation en classe au déplacement à Angoulême au FIBD pour la réception du prix.

Cf [article de La Nouvelle République](#)

Classe ULIS TED, collège Gérard-Philippe et lycée Gaston-Barré

Les élèves ayant participé au projet sont venus voir l'exposition jeudi 26 après-midi.

CLIS de Niort

Cheval grandeur nature



Ce cheval est issu d'une série de 7 chevaux grandeur nature en résine, réalisés en 2013 par les élèves niortais de cinq Classes pour L'Inclusion Scolaire (CLIS), accompagnés par Mme Brigitte Belaud, art-thérapeute.

Œuvres métal, terre, peinture

Foyers de vie Le Berceau et Le Partage - Association AURORE



Salle Justice & Paix

Foyer de vie de St Georges de Rex

Fresque Gaston Chaissac



Fresque inspirée de l'œuvre de l'artiste Gaston Chaissac réalisée par les résidents du Foyer de vie de St Georges de Rex accompagnés par Mme Brigitte Belaud, art-thérapeute.

Environ 200 personnes sont venues visiter les expositions.

Judi 26 Matin : 50 personnes - Après-midi : 15 *Vendredi 27* Matin : 15 - Après-midi : 50 *Samedi 28* 50 personnes



SOIREE DEBAT

Jeudi 26 mai 2016

Musée d'Agesci

Accessibilité pour tous : culture, sports & loisirs

Intervenants :

- **Mme Christelle CHASSAGNE**, *Adjointe au Maire de Niort en charge de la culture*
- **Mme Laurence LAMY**, *Directrice des musées B. d'Agesci & Donjon - Conservateur en chef du Patrimoine (PPT disponible sur demande au CRH)*
- **M. Philippe FLAHAUT**, *Metteur en scène de la Cie Création Ephémère, initiateur du Centre d'Art Dramatique pour comédiens différents (Millau, 12)*
- **M. Arnaud DARVILLE**, *Chargé de développement du Théâtre de l'Esquif (Niort, 79)*
- **M. Patrice MASSE**, *Metteur en scène, directeur de la Cie Les Ateliers du Baluchon (Niort, 79)*
- **M. Sébastien GUITARD**, *Président du Comité Départemental Handisport 79 avec M. Guillaume Dayan, Chamois Niortais FC*
- **Mme Marie-Odile DUPONT**, *Directrice du Comité Franco-Québécois pour l'Intégration et la Participation Sociale (Parthenay, 79)*
- **M. Jean Eudes HETET**, *Coordinateur du Pôle Ressources Handicap de la Charente pour l'association GPA7916*

La soirée débat a été riche, de par la qualité des interventions mais aussi par les échanges qui ont suivi et la pertinence des questions. Une soixantaine de personnes y a assisté.



CONCERT

Vendredi 27 mai 2016

Salon d'honneur de l'Hôtel de ville

Groupe Meltazic

Le groupe Meltazic composé de résidents du Foyer de vie Les Genêts à Châtillon a déjeuné à l'école Michelet avec les enfants. Ils ont ensuite profité du temps d'installation technique pour visiter les expositions à l'Hôtel de ville. Ils ont ensuite joué devant un public conquis, notamment les élèves des écoles Michelet et Paul Bert. Ces derniers ont fini par rejoindre les musiciens et dansé tous ensemble ! Ils ont ensuite pu découvrir chacun des instruments utilisés par Meltazic.



SPORT

Samedi 28 mai 2016

Place de la Brèche

Journée Handisport 79

Entre 500 et 1000 personnes sont venues participer aux 17 activités proposées aussi bien aux personnes valides qu'à celles en situation de handicap.



CONCERT

**Chorale
La Clé des chants**

Salon d'honneur de l'Hôtel de ville

Samedi 28 mai 2016

100 personnes présentes au Salon d'honneur.



Pot de l'amitié
Offert par la Ville de Niort

Hôtel de ville

PERSPECTIVES ET PROPOSITIONS

Une édition 2017 ?

- Des soutiens forts : la Ville de Niort, la MAIF
- Des partenaires impliqués, de nouveaux partenariats à développer

Quel contenu ?

- Réfléchir à une accroche transversale
- Mobiliser l'ensemble des secteurs des politiques publiques de la Ville de Niort : enseignement, loisirs, culture, sports...
- Impliquer les scolaires dès septembre, proposer un projet avant les vacances scolaires
- Projet en lien avec foyers de vie à travailler toute l'année et à présenter fin mai 2017



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Compte-rendu de la réunion du 29 Janvier 2016 - 17h30

Participants :

- Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe déléguée à l'accessibilité et aux personnes en situation de handicap Vice-Présidente du CCAS, Ville de Niort.
- Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Conseillère municipale déléguée à l'accessibilité et aux personnes en situation de handicap, Ville de Niort.
- Luc DELAGARDE, Adjoint délégué au partenariat économique et économie mixte, Ville de Niort.
- Dominique SIX, Adjoint délégué à la voirie, à la réglementation des équipements recevant du public, à la mobilité urbaine, Ville de Niort.
- Jean-Marie VIVIER, Conseil Départemental des Deux-Sèvres.
- Dominique BOURGEOIS, Chambre de Commerce et d'Industrie 79.
- Francis BARBIER, ACGA 79, Les Chiens Guides d'Aveugles.
- Sylvaine BARBIER, ACGA 79, Les Chiens Guides d'Aveugles.
- Jean-Marie BAUDOIN, Autisme 79.
- Alain BERNARD, Comité Départemental Handisport 79.
- Kathlen MILLERAND, Association des Paralysés de France 79.
- Christine BOURDIER, ADAPEI 79.
- Michel DEBAUD, Groupement PEP-APAJH 79.
- Anne DE LA VALETTE, Association Valentin Haüy.
- Patricia DOMELAND, Inclusives.
- Michèle DUVAL, FNATH 79.
- Jean-Louis GAY, Générations Mouvement-Les Aînés Ruraux.
- Renée LUCAS, Générations Mouvement-Les Aînés Ruraux.
- Joelle AUMONIER, Générations Mouvement-Les Aînés Ruraux.
- Georges GUIONNET, Chambre de Métiers et de l'Artisanat 79.
- Dominique MONDY, Association des Sourds 79.
- Jean-Paul PAJAUD, Fédération des Malades et Handicapés 79.
- Philippe BONNET, Trisomie 21 79.
- Mario SAN MARTIN ZBINDEN, AFM-Téléthon.
- Jonathan JUBIEN, Mélioris Les Genêts.
- Myriam FAITY, Mélioris Les Genêts.
- Annick MARSEAU, Association des parkinsoniens des Deux-Sèvres.
- Monique DUPUIS, Association des parkinsoniens des Deux-Sèvres.
- Pascal GAUFICHON, Cerema DTSO.
- Sarah BECOYE, Master IPHD.
- Solenne MADY, Master IPHD.
- Bruno PICARD, Interprète LSF.
- Véronique SAVARY, Interprète LSF.
- Sébastien FORTHIN, Communauté d'Agglomération du Niortais.
- Alain LECOMTE, Communauté d'Agglomération du Niortais.
- Thomas VALENTIE, Communauté d'Agglomération du Niortais.
- Fabrice DARTAYET, Direction des Espaces publics, Ville de Niort.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Claire BATIFOULIER, Direction de Projet Environnement et Handicap
- Isabelle MOREAU, Direction de Projet Environnement et Handicap.

Excusés :

- Jérôme BALOGUE, Maire de Niort et Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais.
- Jeanine BARBOTIN, Adjointe déléguée au commerce et au tourisme, Ville de Niort.
- Anne-Lydie HOLTZ, Adjointe aux quartiers et à la vie participative, Ville de Niort.
- Michel PAILLEY, Adjoint délégué aux bâtiments et patrimoine, environnement, Ville de Niort.
- Agnès JARRY, Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées, Ville de Niort.
- Romain DUPEYROU, Conseiller municipal délégué à la vie participative, Ville de Niort.
- René BAURUEL, Vice-Président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres en charge des personnes handicapées et du sport.
- Thierry FAVRELIERE, ADAPEI 79.
- Laurent FERON, CRRF Le Grand feu, Association Mélioris.
- Bruno PAULMIER, Directeur Général des Services, Ville de Niort.
- Jean TAILLADE, Directeur Général Adjoint, Pôle Développement Durable et Evaluation des Politiques Publiques, Ville de Niort.
- Nathalie BORDAT-TALON, Direction Patrimoine et Moyens, Ville de Niort.
- Laurence FAUCON, Direction des Vies participatives, Ville de Niort.
- Nelly BOUCHAUD, Maison Départementale des Personnes Handicapées 79.

Rappel de l'ordre du jour :

L'invitation envoyée le 5 janvier dernier prévoyait une réunion mutualisée des Commissions Intercommunale et Communale pour l'Accessibilité. Suite à un contretemps la Communauté d'Agglomération nous a fait savoir qu'une réunion de la commission intercommunale d'accessibilité serait organisée au cours du mois de mars.

L'ordre du jour est ainsi modifié :

- Présentation des projets d'accessibilité en cours
- Rapport annuel d'accessibilité
- Programmation prévisionnelle des visites de sites
- Temps d'échanges

⇒ ***Pièce jointe en Annexe 1 au présent compte-rendu : présentation Powerpoint.***

1) Mots d'accueil de Jacqueline LEFEBVRE et de Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN

1. Remerciements de Jacqueline LEFEBVRE pour la présence des participants.
 - Rappelle que 2015 a été l'année de l'Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée). Et est reconnaissante à l'Assemblée pour le travail réalisé en concertation avec les représentants des associations de personnes en situation de handicap, les Chambres consulaires et l'ensemble des services permettant ainsi à la Ville de Niort de remettre au Préfet le 23 septembre 2015 son dossier d'Ad'AP.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

2. Remerciements de Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN pour la présence des participants.
 - Exprime son souhait de continuer activement à travailler ensemble pour la prise en compte de l'accessibilité pour tous et renouvelle l'engagement d'une politique municipale volontariste en faveur de l'inclusion des personnes handicapées dans la Ville.

2) Présentation des projets d'accessibilité en cours

1. Sarah BECOYE et Solenne MADY, étudiantes en Master 2 IPHD (Intégration des personnes handicapées et en difficultés) présentent leur projet de création d'un site internet, pour rendre accessibles, compréhensibles et disponibles les documents administratifs en langage Facile à Lire et Facile à comprendre.

Pour le mois de mai, seront adaptés les documents *cerfa* concernant :

- la carte d'identité et passeport pour majeur
- la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)

Au-delà de l'exercice universitaire elles souhaitent créer une association pour pérenniser ce projet dans le temps.

⇒ **Pièce jointe en Annexe 2 au présent compte-rendu : *Cplusfacile*, quand l'administratif devient plus accessible.**

Les membres de l'Assemblée présents ont remercié les étudiantes pour leur initiative et leur présentation et souhaitent que :

- ✓ Les étudiantes se mettent en relation avec la MDPH pour une mise en accessibilité des documents demandés par cette dernière.
- ✓ Les administrations soient informées de ce site et puissent le mentionner sur leurs imprimés.

2. Alain BERNARD, Président du Comité Départemental Handisport 79 présente La Journée départementale handisport du samedi 28 mai. De 11h à 17h, sur la Place de la brèche, une quinzaine d'ateliers sportifs gratuits, ouverts à tous seront programmés avec les responsables des clubs.

La programmation de cette journée a été le point de départ d'une réflexion plus large sur l'évolution du regard sur le handicap. En partenariat avec le Centre de ressource handicap de l'Université de Poitiers une semaine d'animations et d'échanges est en préparation.

3. Agnès DUPONT BRILLATZ, guide-conférencier, partenaire de l'Office de Tourisme Communauté Agglomération du Niortais propose d'organiser une visite commentée dans la Ville adaptée aux personnes qui se déplacent difficilement.

Contact ; 06 77 02 88 89 ; www.je-regarde.fr; a.brillatz@gmail.com; contact@je-regarde.fr



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

3) Rapport annuel d'accessibilité

1. Claire BATIFOULIER (Directrice Projet Environnement et Handicap à la Ville de Niort) présente le rapport annuel d'accessibilité. « Vivre ensemble dans une ville accessible à tous » avec 2015, année de l'Ad'AP ; rappel du contexte niortais, de la démarche de concertation et l'élaboration des critères et répartition des travaux sur le territoire.

Le coût total de la mise en accessibilité des ERP et IOP niortais s'élève à 10 409 255 €. La Ville de Niort s'est engagée sur une programmation des travaux pour une durée de 9 ans, avec un suivi annuel des résultats.

Le Préfet des Deux-Sèvres a validé l'Ad'AP de la Ville de Niort le 4 décembre 2015.

2. Isabelle MOREAU (Chargée de mission Handicap depuis le 1^{er} novembre, en remplacement de Rozenn AUGEREAU) énumère les autres actions menées en faveur de l'inclusion (communication, actualisation du site internet, participation au groupe Accessibilité des Musées, convention FIPHFP...). Elle présente les perspectives 2016.

Pour les échanges avec le service une nouvelle boîte mël est active ; handicap@mairie-niort.fr

⇒ **Pièce jointe en Annexe 3 au présent compte-rendu** : rapport d'accessibilité 2015 validé par le Conseil Municipal du 7 mars.

4) Programmation prévisionnelle des visites de sites et point sur les Ad'AP du territoire

1. Fabrice DARTAYET (Ville de Niort) fait part à l'Assemblée de la programmation des visites de sites mis en accessibilité :
 - Place de la Brèche, la dernière visite a eu lieu le 12 janvier à 14h30.
 - Pavillon Grapelli le 15 mars à 11h.
 - Salle de sport Georges Sand à programmer en septembre/octobre.
2. Isabelle MOREAU informe les membres de la Commission qu'un répertoire des Etablissements niortais accessibles et des établissements ayant demandé une dérogation est en cours.

5) Remarques des participants

1. Accessibilité du cinéma

Dominique MONDY (Association des Sourds 79) a transmis à la Direction Projet Environnement et Handicap la programmation des cinémas du département pour le week-end ; Bressuire 14 films en audiodescription et 2 en VO, Thouars 2 VO, Parthenay et Melle 1 VO, Niort CGR 3 VO.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN indique qu'elle a rendez-vous avec Pascal MEUNIER, Directeur du CGR de Niort le 9 février. Suite à cet entretien, le compte-rendu a été envoyé aux représentants des associations de sourds et malentendants, d'aveugles et de malvoyants.

Pascal MEUNIER précise que le CGR de Niort, même groupe notamment que celui de La Rochelle et de Troyes, était une entreprise commerciale employant des salariés contrairement à d'autres salles dans le département, comme celle du « Fauteuil rouge » de Bressuire, subventionnée et fonctionnant avec des bénévoles.

Conformément à la loi, le CGR de Niort programme des séances sous-titrées et des séances en audiodescription. Les bâtiments du CGR de Niort respectent la loi d'accessibilité.

Par le passé, des séances sous-titrées ont été à l'affiche et le public n'était pas au rendez-vous.

Seule une salle (n°3) à capacité restreinte est équipée de matériel pour diffusion en audiodescription, seulement 6 casques sont disponibles (conforme à la loi). Il précise qu'aujourd'hui tous les films sont en audiodescription (VI), par contre ils ne sortent pas tous en OCAP (version en sous titrage intégral pour malentendants et sourds).

Afin de répondre au mieux aux attentes des représentants des associations de personnes en situation de handicap Pascal MEUNIER souhaite que vous le contactiez pour émettre vos souhaits afin qu'il puisse mettre à l'affiche des programmations en audiodescription et en sous titrage conformes à vos souhaits.

Vous pouvez le contacter par téléphone : 05 49 79 66 33, par fax : 05 49 79 66 34, par mël : pascal.meunier@cgrcinemas.fr.

2. Accessibilité des transports

Kathlen MILLERAND (Association des Paralysés de France 79) souligne des problèmes d'accès aux transports sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour les personnes en fauteuil et déplore l'arrêt des Mobi Tan à 19h.

Sébastien FORTHIN, Chef de projet infrastructures et accessibilité, Service Transports et Déplacements à la Communauté d'Agglomération du Niortais indique que dans le cadre du renouvellement du marché de délégation du service transports les projets et études sont en cours.

Vous pouvez le contacter par téléphone : 05 17 38 81 45, portable: 06 66 69 71 42, par mël : sebastien.forthin@agglo-niort.fr.

3. Accessibilité parkings et voirie

Kathlen MILLERAND et Alain BERNARD soulignent leur difficulté d'accès aux parkings munis de barrières type Moulin du Milieu ou Brèche. Dominique SIX précise que dans le cadre de l'étude de stationnement en cours ces remarques seront prises en compte.

Pour les remarques concernant l'accessibilité en général de la voirie publique vous pouvez envoyer un mël : EP.Accueil@mairie-niort.fr, tél : 05 49 78 75 64.

Jean-Louis GAY (Génération Mouvement-Les Aînés Ruraux.) indique que la SO SPACE propose des boîtiers PIAF ; renseignement SO SPACE au 05 49 06 84 50 ; mël : so-space.fr.

Conclusion

Jacqueline LEFEBVRE et Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN remercient les participants pour la qualité des échanges.

La réunion se termine à 19h.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT



Compte-rendu de la réunion du 28 Juin 2016 - 17h00

Participants :

- Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe déléguée à l'accessibilité et aux personnes en situation de handicap Vice-Présidente du CCAS, Ville de Niort.
- Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Conseillère municipale déléguée à l'accessibilité et aux personnes en situation de handicap, Ville de Niort.
- Christine BOURDIER, ADAPEI 79.
- Francis BARBIER, ACGA 79, Les Chiens Guides d'Aveugles.
- Sylvaine BARBIER, ACGA 79, Les Chiens Guides d'Aveugles.
- Florence BIBAUD, APF, Association des Paralysés de France 79.
- Dominique MONDY, Association des Sourds 79.
- Mario SAN MARTIN ZBINDEN, AFM-Téléthon.
- Anne DE LA VALETTE, AVH, Association Valentin Haüy.
- Giselle DENIZEAU, AVH, Association Valentin Haüy.
- Bernard DUPUIS, AVH, Association Valentin Haüy.
- Jean-Marie BAUDOIN, Autisme 79.
- Christian TROUBAT, CCI, Chambre de commerce et d'industrie.
- Georges GUIONNET, CMA, Chambre de Métiers et de l'Artisanat 79.
- Jean-Marie VIVIER, Conseil Départemental des Deux-Sèvres.
- Michèle DUVAL, FNATH 79.
- Myriam FAITY, Mélioris Les Genêts.
- Joelle AUMONIER, Générations Mouvement-Les Aînés Ruraux.
- Elsie COLAS, Groupement PEP-APAJH 79.
- Michel DEBAUD, Groupement PEP-APAJH 79.
- Virginie HERVAUD, Trisomie 21 79.
- Jean-Paul PAJAUD, Union départementale de la Fédération des Malades et Handicapés 79.
- Marjolaine BENARD, Centre de Ressources Handicap du Pôle universitaire niortais.
- Bruno PICARD, Interprète LSF.
- Elsa URRESTARAZU, Interprète LSF.
- Thomas VALENTIE, CAN, Communauté d'Agglomération du Niortais.
- Nathalie BORDAT-TALON, Direction Patrimoine et Moyens, Ville de Niort.
- Francis GUILLEMET, Direction Gestion Urbaine et Réglementation. Ville de Niort.
- Julie BRETEAU, Direction Accueil et Formalités Citoyennes, Ville de Niort.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Isabelle MOREAU, Direction de Projet Environnement et Handicap.

Excusés :

- Jérôme BALOGÉ, Maire de Niort et Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais.
- Jeanine BARBOTIN, Adjointe déléguée au commerce et au tourisme, Ville de Niort.
- Luc DELAGARDE, Adjoint délégué au partenariat économique et économie mixte, Ville de Niort.
- Anne-Lydie HOLTZ, Adjointe aux quartiers et à la vie participative, Ville de Niort.
- Michel PAILLEY, Adjoint délégué aux bâtiments et patrimoine, environnement, Ville de Niort.
- Agnès JARRY, Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées, Ville de Niort.
- Romain DUPEYROU, Conseiller municipal délégué à la vie participative, Ville de Niort.
- Dominique SIX, Adjoint délégué à la voirie, à la réglementation des équipements recevant du public, à la mobilité urbaine, Ville de Niort.
- René BAURUEL, Vice-Président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres en charge des personnes handicapées et du sport.
- Thierry FAVRELIÈRE, ADAPEI 79.
- Laurent FERON, CRRF Le Grand feu, Association Mélioris.
- Bruno PAULMIER, Directeur Général des Services, Ville de Niort.
- Jean TAILLADE, Directeur Général Adjoint, Pôle Développement Durable et Evaluation des Politiques Publiques, Ville de Niort.
- Laurence FAUCON, Direction des Vies participatives, Ville de Niort.
- Nelly BOUCHAUD, Maison Départementale des Personnes Handicapées 79.
- Dominique BOURGEOIS, Chambre de Commerce et d'Industrie 79.
- Jean-Louis GAY, Générations Mouvement-Les Aînés Ruraux.
- Sébastien FORTHIN, Communauté d'Agglomération du Niortais.
- Fabrice DARTAYET, Direction des Espaces publics, Ville de Niort.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Accueil par Cécilia San Martin Zbinden.
2. Présentation des attentes de l'audit signalétique accueil Ville de Niort.
3. Travaux et études en cours prévus pour 2016 dans le cadre de l'Ad'AP.
4. Liste des ERP niortais ayant réalisé une démarche d'Ad'AP ou déposé une attestation d'accessibilité.
5. Actions de sensibilisation.

➤ ***Pièce jointe en Annexe 1 au présent compte-rendu : présentation Powerpoint.***

1) Mots d'accueil de de Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN

Remerciements de Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN pour la présence des participants.

- Présente les excuses de M. Le Maire, Dominique SIX et Jacqueline LEFEBVRE pour son retard, étant retenue par d'autres obligations.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Exprime son souhait de continuer activement à travailler ensemble pour la prise en compte de l'accessibilité pour tous et renouvelle l'engagement d'une politique municipale volontariste en faveur de l'inclusion des personnes handicapées dans la Ville.

2) Présentation de la démarche qualité accueil – REFLEX'ACCUEIL

Julie BRETEAU, Responsable accueil et Pilote Démarche Qualité Accueil de la Direction Accueil et Formalités Citoyennes à la Mairie de Niort présente la Démarche Qualité Accueil.

- ***Pièce jointe en Annexe 2 au présent compte-rendu : Audit signalétique intérieure HA.***

Les représentants des associations sont invités à participer à l'audit de la signalétique intérieure de l'hôtel administratif le 15 septembre prochain de 9h30 à 12h. L'invitation sera envoyée dans les prochains jours.

3) Ad'AP : Travaux et études en cours prévus en 2016

1. Nathalie BORDAT TALON, Chef de service Etudes, prospectives et gestion transversale du Bâti- Direction Patrimoine et Moyens à la Ville de Niort présente les études et travaux en cours programmés dans le cadre de l'Ad'AP Ville de Niort.

- ***Pièce jointe en Annexe 3 au présent compte-rendu : Adap études et travaux.***

Elle rappelle que :

- Le 23 septembre 2015, la ville a déposé en préfecture son Ad'AP pour une durée de 9 ans.
- Le 7 décembre, M. Le préfet des Deux-Sèvres a pris l'arrêté d'approbation.
- Le 18 décembre, le conseil municipal a voté l'autorisation financière du programme et des crédits de paiement s'élevant à 10 409 255 €.
- 24 nouveaux ERP seront mis en accessibilité en 2016 pour un budget estimé à 300 000 €, sont concernés des bâtiments dont les travaux sont considérés comme faciles.

Nathalie BORDAT TALON précise qu'à ce jour, la programmation est respectée, après les phases d'études puis d'instructions, les travaux devraient être réalisés à la suite, au plus tard au début du 3^{ème} trimestre 2016. A ce jour :

- 11 attestations d'accessibilité totale sont en cours.
- 4 demandes d'autorisation de travaux sont en cours d'instruction (*elles sont passées aujourd'hui en Sous-Commission départementale à l'accessibilité avec un avis favorable*).
- 9 dossiers sont en cours d'étude.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- 6 demandes de dérogation seront déposées en même temps que les dossiers d'autorisation de travaux.

2 remarques de Nathalie BORDAT TALON:

- Les travaux de mise en accessibilité de la patinoire initialement prévus pour 2017 sont avancés en 2016.

- La fin des travaux programmée pour le cimetière ancien de Bellune ne permettra peut-être pas de réaliser les aménagements des abords en 2016.

2. En l'absence de Fabrice DARTAYET, empêché au dernier moment, Nathalie BORDAT TALON précise que la mise en accessibilité des IOP (Installations recevant du public) est réalisée à la suite des travaux sur les bâtiments.

La mise en accessibilité extérieur du gymnase de Souché sera terminée fin août.

Le budget consacré à la Place de La Brèche est de l'ordre de 50 000 €, la fin de la mise en accessibilité est prévue pour la fin de l'année.

Le budget prévisionnel 2016 pour la mise en accessibilité des IOP est de 70 000 €.

4) Liste des ERP niortais ayant réalisé une démarche d'Ad'AP ou déposé une attestation d'accessibilité

1. Isabelle MOREAU rappelle une des obligations de la CCA en application de l'article L2143-3 du Code général des collectivités territoriales :

[...] La commission communale et la commission intercommunale pour l'accessibilité tiennent à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal ou intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées. [...]

[...] la commission intercommunale exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement. [...]

Elle souligne que les juristes de la Ville de Niort et de la CAN ont précisé le périmètre du projet pour la CCA et pour la CIA ;

- La CCA doit communiquer sur l'état d'accessibilité de l'ensemble des ERP publics et privés du territoire communal.

- La CIA en revanche doit informer le public sur les ERP entrant dans la limite de ses propres compétences, soient les bâtiments de la communauté d'agglomération.

Un document de travail a été remis aux participants.

➤ Liste jointe en Annexe 4 au présent compte-rendu : Bilan ADAP Niort.

Il s'agit d'un document de travail basé sur les listes publiées sur le site de la préfecture des Deux-Sèvres. Le projet a été réalisé avec la participation de la Direction Gestion urbaine et réglementaire.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

A ce jour, 572 ERP niortais ont déposé un ADAP, 18 ont demandé une prorogation, 252 ont fourni une attestation soit un total de 842 ERP ou IOP sur une évaluation de 1 500.

Christian TROUBAT (Chambre de commerce et d'industrie) précise que l'information a bien été relayée au niveau des commerçants.

Les membres de l'Assemblée sont invités à faire part de leurs remarques, souhaits et corrections à Isabelle MOREAU. Cette liste doit être utile.

2. Thomas VALENTIE, technicien bâtiment-Ad 'AP, service Patrimoine, Logistique, Energies à la CAN présente le projet ComAd'AP. La 1^{ère} réunion du groupe de travail a eu lieu le 14 juin.

Les objectifs du projet sont :

- Définir et créer un outil internet commun aux différentes collectivités de la CAN et consultable par le public.
- Il doit recenser l'ensemble de l'état d'accessibilité des ERP.
- Etre ouvert aux communes volontaires de la CAN.

L'outil devra être simple, posséder des fonctions d'accessibilité numérique (loupe, vocalisation) et accessible sur différents supports. Une mise à jour régulière devra être prévue.

Les associations représentant les personnes en situation de handicap seront prochainement impliquées dans le projet et seront consultées sur le sujet.

L'outil devrait être opérationnel à la fin du 1^{er} semestre 2017.

5) Actions de sensibilisation

1. Marjolaine BENARD, Animatrice du Centre Ressources Handicap (CRH) du Pôle universitaire niortais présente le bilan des 1^{ères} Rencontres Accès Libre ; une semaine d'échanges et de manifestations autour du handicap pour vivre et agir ensemble, qui se sont déroulées du 21 au 28 mai 2016.

- ***Bilan joint en Annexe 5 au présent compte-rendu.***
- ***Revue de presse jointe en Annexe 6.***

La réunion de bilan a eu lieu avec les partenaires le mercredi 29 juin :

- 15 partenaires autour du CRH pour cette première édition,
- 8 évènements inclusifs,
- environ 1500 visiteurs accueillis,
- une communication insuffisante.

Rendez-vous pour les 2^{èmes} Rencontres Accès Libre du 13 au 20 mai 2017. La programmation en cours d'élaboration sera présentée lors d'une prochaine réunion.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

2. Marjolaine BENARD rappelle qu'Isabelle MOREAU a transféré le 1^{er} juin aux associations membres de la CCA une enquête réalisée par le CRH.

Il s'agit du projet de recherche "Dernier kilomètre" soutenu par la Fondation "LISEA CARBONE" et la Fondation "Poitiers Université", auquel les étudiant-e-s du Master *Intégration des Personnes Handicapées ou en Difficultés* de l'Université de Poitiers participent.

L'objectif de ce projet est de faciliter le déplacement de personnes présentant un handicap pour le parcours dit "du dernier kilomètre", c'est-à-dire jusqu'à la gare SNCF et au départ de la gare SNCF. Concrètement, le projet a pour but de concevoir et développer le prototype d'une application mobile pour smartphone ou tablette qui répondra à un double objectif :

- d'une part, satisfaire les attentes des usagers lors du déplacement en termes de qualité de services;
- d'autre part, privilégier les modes de transport réduisant l'empreinte carbone.

Afin que cette application réponde aux véritables attentes des personnes en situation de handicap, il est nécessaire de réaliser un état aussi complet que possible des besoins, des difficultés rencontrées, des réponses existantes et de celles qu'il faudrait mettre en place.

Voici l'adresse de l'enquête en ligne <http://enquete.univ-poitiers.fr/index.php?sid=48691&lang=fr>

3. Bernard DUPUIS, Association Valentin Haüy (AVH) Niort présente la journée de sensibilisation à la déficience visuelle qui se déroulera le 26 septembre prochain à l'hôtel de ville. Cette journée se déroulera avec la coopération de l'AVH Paris, dans le cadre de l'opération « Sur le Chemin en duo ».

➤ ***Présentation de la journée jointe en Annexe 7***

6) Remarques des participants

1. Associations représentant les déficients visuels :

- Anne DE LA VALETTE (AVH, ACGA 79) demande si l'aménagement des vestiaires prévu dans le cadre de l'ADAP prend en compte la problématique des déficients visuels. Nathalie BORDAT TALON précise que les carrelages sont antidérapants, des rampes seront posées et des délimitations de zones par fils d'Ariane sont prévues, selon les normes en vigueur.
- Francis BARBIER (ACGA 79) signale à l'Assemblée l'existence d'une signalétique visant à favoriser l'accueil des chiens guide et des chiens d'assistance dans les ERP. Le nouveau



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

pictogramme devrait permettre de sensibiliser professionnels et usagers aux droits attachés aux chiens guides.

Il demande à la Ville de Niort de bien vouloir lui communiquer ses besoins en autocollants.

Cette intervention permet de rappeler que la loi rend obligatoire l'accès des chiens guides d'aveugles et d'assistance aux ERP (cf. Article 88 de la loi 93-121 du 30 juillet 1987 et Article 77 de la loi 93-121 du 27 janvier 1993)

« L'accès aux transports, aux lieux ouverts au public, ainsi qu'à ceux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative, est autorisé aux chiens guides d'aveugles et d'assistance accompagnant les personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles. » Un refus peut entraîner une amende allant jusqu'à 450 euros.

Depuis 1982, les chiens guides sont autorisés à accompagner leurs maîtres dans les magasins d'alimentation (art: L 125A - code de l'hygiène et de l'alimentation).

La circulaire N° 40 du 16 juillet 1984, du Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, prévoit l'accès des chiens guides d'aveugles aux Centres Hospitaliers, dans les structures d'accueil ou les salles d'attente.

Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN propose une information sur ce sujet dans un prochain Vivre à Niort.

Les membres de l'ACGA 79 demandent la liste des parcs accessibles pour la détente des chiens guides.

2. Suivi des Ad'AP

Elsie COLAS (Groupement PEP-APAJH 79) interroge sur les moyens mis en place pour le suivi des Ad'AP.

En ce qui concerne la Ville de Niort Nathalie BORDAT TALON précise que la loi impose 3 évaluations de la mise en accessibilité ; 1 an après l'arrêté, à mi-parcours et à la fin du délai. La Ville s'est engagée à assurer un suivi annuel.

Isabelle MOREAU informe les membres de l'Assemblée qu'une réunion est en programmation pour la rentrée avec la Direction Départementale des Territoires et les chambres consulaires (CCI, CMA) pour la mise en place de nouveaux moyens d'information d'incitation auprès des gestionnaires et propriétaires d'ERP.

Christine BOURDIER (ADAPEI 79) membre de la Sous-commission départementale à l'accessibilité souligne que tous les dossiers de demandes de travaux sont soumis à autorisation et ont l'obligation de compléter la notice d'accessibilité dans la conformité des dossiers d'Ad'AP déposés.

Michèle DUVAL (FNATH 79) membre de la Commission communale d'Accessibilité précise qu'en ce qui concerne les ERP de 5^{ème} catégorie (80 % des ERP) il n'y a pas de visite suite aux travaux d'ouverture ou de mise en accessibilité, les attestations sont sur l'honneur.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Francis GUILLEMET, Directeur du service Gestion Urbaine et Réglementation souligne que les dossiers d'Ad'AP doivent être déposés auprès du Préfet. Le décret n°2016-578 du 11 mai 2016 définit les procédures de contrôles et de sanctions applicables aux Ad'AP pour la mise en accessibilité des ERP et des IOP.

3. Accessibilité des toilettes dans les ERP

Discussion au sein de l'assemblée ; certains établissements de restauration ne proposent pas de sanitaire.

Rappel réglementaire : L'arrêté du 9 mai 1995 réglementant l'hygiène des aliments remis directement au consommateur donne l'obligation suivante dans son article 21 : dans les établissements de restauration [où les aliments sont préparés en vue de leur remise directe au consommateur], doivent être prévues des toilettes comprenant des cabinets d'aisances et des lavabos à l'usage exclusif de la clientèle.

Les sanitaires sont donc un service annexe, mais une commodité pour les usagers, proposés par les magasins, les commerces, les établissements administratifs, de services et divers lieux... facilitant la vie quotidienne. Dans la mesure où des sanitaires sont présents dans un ERP, il importe que ceux-ci soient accessibles à chacun et ce dans la plus grande autonomie.

Le respect de la réglementation accessibilité ne doit pas conduire à la disparition du sanitaire ouvert au public s'il n'y en a qu'un.

4. Stationnement

Florence BIBAUD (APF 79) fait part à l'Assemblée du manque de place de stationnement PMR disponible en centre-ville.

Isabelle MOREAU confirme que le nombre de places PMR par rapport au nombre de places de stationnement est conforme à la réglementation et que les agents de la Police Municipale font régulièrement des rondes.

Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN explique que dans le cadre de la loi du 18 mars 2015, la Ville de Niort rend accessibles gratuitement toutes les places ouvertes au public, notamment celles avec horodateurs, pour les détenteurs de cartes de stationnement pour personnes handicapées. Le titulaire peut avoir une difficulté invisible.

5. Accessibilité des transports

Florence BIBAUD (APF 79) souligne l'urgence des travaux à réaliser sur certains abris bus. Elle déplore les problèmes d'accès aux transports sur le territoire de la CAN pour les personnes en fauteuil et regrette l'arrêt des Mobi Tan à 19h.

Rappel : le marché de délégation du service transports va être renouvelé pour 2017, les projets et études sont en cours à la CAN. L'interlocuteur à contacter est Sébastien FORTHIN, Chef de projet



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

infrastructures et accessibilité, Service Transports et Déplacements à la Communauté d'Agglomération du Niortais ; téléphone : 05 17 38 81 45, portable: 06 66 69 71 42, mël : sebastien.forthin@agglo-niort.fr.

6. Accessibilité des logements

Florence BIBAUD (APF 79) souhaite savoir où en est le répertoire des logements accessibles.

Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN indique que c'est l'un des prochains dossiers prioritaires et rappelle une des missions de la CCA en application de l'article L2143-3 du Code général des collectivités territoriales :

[...] La commission communale organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées [...].

Conclusion

Jacqueline LEFEBVRE et Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN remercient les participants pour la qualité des échanges.

La réunion se termine à 19h.

Prochaine réunion inscrite à l'agenda de M. Le Maire le vendredi 25 novembre à 17h en Mairie (l'invitation avec ordre du jour sera envoyée ultérieurement).